



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.87

10 décembre 1987

UN LIBRARY

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 87e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 1er décembre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)
puis : Mme ASTORGA-GADEA (Nicaragua)
(Vice-Présidente)
puis : M. PETERS (Saint-Vincent-et-Grenadines)
(Vice-Président)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [39] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/277, A/42/465 et Add.1, A/42/714)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'aimerais rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise ce matin, la liste des orateurs pour le débat sur ce point de l'ordre du jour sera close cet après-midi à 16 heures. Je demanderai donc aux représentants qui souhaitent participer au débat d'inscrire leur nom sur la liste dès que possible.

M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Inutile de dire que le conflit et la tension continus dans plusieurs régions affectent directement et négativement le rôle des Nations Unies dans le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Un exemple en est le conflit au Moyen-Orient, qui dure depuis bien longtemps; c'est l'un des conflits dont les Nations Unies sont responsables et pour auxquels elles doivent trouver une solution juste et permanente. Les Nations Unies ont connu les différentes péripéties du conflit et de la tragédie de la question de Palestine, qui constitue le coeur du conflit au Moyen-Orient. Elles ont également suivi la tragédie du peuple palestinien et l'histoire des plans sionistes depuis la création d'Israël en 1947.

Comme dans les années passées, l'ordre du jour de l'Assemblée inclut le point intitulé "La situation au Moyen-Orient". Cette année comme chaque année, l'Assemblée générale examine cette situation en vue d'adopter des résolutions et décisions nécessaires et adéquates en vue d'un règlement juste et global à ce problème qui garantirait la paix, la sécurité et la stabilité dont la région a été privée depuis longtemps.

La situation au Moyen-Orient reste une source sérieuse de préoccupation. Le problème au coeur du conflit, la question de Palestine, attend encore une solution, et les débats de l'Assemblée générale sur cette question sont encore plus importants cette année, puisqu'ils coïncident avec le vingtième anniversaire de l'occupation israélienne à la suite de sa guerre d'agression lancée en juin 1967 des autres parties de la Palestine arabe et des territoires appartenant à d'autres Etats arabes.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

En 1982, 15 ans après son occupation du reste des territoires palestiniens, Israël a envahi le Liban, dont il occupe encore une partie, semant le trouble et massacrant des civils innocents tant libanais que palestiniens.

Au cours des 20 dernières années, depuis le tout début de l'occupation des territoires arabes, la région a beaucoup souffert des raids israéliens contre les États arabes. A son palmarès, on compte : son invasion insensée et barbare du Liban et son attaque contre le réacteur nucléaire iraquien à vocation pacifique, ou son agression contre la Tunisie, pays épris de paix, ainsi que d'autres actes d'agression flagrants et continus.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Israël a prouvé sa détermination sans l'ombre d'un doute; elle se fonde sur sa politique d'implantation de colonies de peuplement et sur sa nature agressivement expansionniste aux dépens des ressources du peuple palestinien et des Etats arabes voisins de la Palestine. On peut percevoir la nature du comportement d'Israël à la lecture objective de l'histoire de la région.

La région du Moyen-Orient a été témoin, entre 1947 et 1987, de cinq guerres cruelles entre Israël et les Etats arabes adjacents, dont la dernière s'est déroulée sur le territoire du Liban frère.

Il est devenu apparent que la nature fondamentale de la politique et du comportement d'Israël ont conduit à l'intensification des tensions et du conflit entre Israël et les Etats arabes. Israël, dans sa politique qui incarne en fait l'idéologie et la croyance sioniste expansionniste, a cherché obstinément et systématiquement à imposer son hégémonie aux Etats arabes voisins et à se développer à leurs dépens. Recourant à l'imposture politique et diplomatique, Israël a essayé de convaincre le monde qu'il est épris de paix. Il a cherché également à donner l'impression qu'il est assiégé par des Etats arabes qui ne lui tendent pas la main de la paix mais qui, au contraire, cherchent à l'attaquer et même à l'éliminer de la face du monde.

Aujourd'hui, 20 ans après l'occupation par Israël de la Palestine et de territoires arabes, il n'est un secret pour personne qu'Israël suit des voies détournées en politique et qu'il n'est pas vraiment attaché à la paix. Israël veut la paix s'il peut dicter ses propres conditions; Israël ne recherche la paix que dans le contexte de l'hégémonie israélienne dans la région du Moyen-Orient et du contrôle israélien sur les ressources de cette région. Israël ne peut plus leurrer le monde à cet égard; il ne peut plus cacher sa nature odieuse d'agresseur et d'Etat occupant qui cherche l'expansion aux dépens des autres.

On trouve un excellent exemple de ses ambitions dans les déclarations des dirigeants israéliens, dans lesquelles ils énoncent des slogans sur le Grand Israël ou la terre d'Israël qui s'étend du Nil à l'Euphrate, appuient l'idée de colonies de peuplement en Palestine et déclarent que la Palestine est une terre sans peuple.

Tout le processus d'établissement de colonies de peuplement dans les territoires arabes et palestinien occupés et d'implantation de colons sionistes est devenu l'un des traits saillants de la politique d'Israël de ces vingt dernières années.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Israël a annexé la Jérusalem arabe et en a fait sa capitale éternelle. Israël a également imposé ses lois et sa juridiction sur le territoire syrien des hauteurs du Golan, en violation de la Charte des Nations Unies et des nombreuses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Il y a en vigueur, dans les territoires palestinien et arabes occupés, toute une série de procédures, de lois et de mesures illégales qui ont été adoptées par les autorités d'occupation israéliennes en vue du déplacement de la population palestinienne et de la dépopulation du territoire. Ces lois ont été promulguées par la Knesset israélienne et les autorités d'occupation pour satisfaire les ambitions israéliennes, à savoir usurper des territoires arabes et étendre le territoire israélien aux dépens de ses voisins arabes, en confisquant des territoires et en déniait au peuple palestinien ses droits légitimes. Cela compromet, chaque jour, la situation de la population sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et sur le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan, en raison de la politique de colonisation et d'annexion poursuivie par Israël. Au cours des 20 dernières années, le territoire a assisté à l'arrivée d'un nombre croissant de colons sionistes et à l'implantation de nouvelles colonies de peuplement. Cette situation a entraîné des modifications physiques, géographiques et démographiques, en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et en contravention des principes humanitaires du droit international.

L'agression et l'occupation israéliennes n'ont pas davantage épargné le Liban. Après avoir occupé de vastes parties du territoire libanais, Israël, aujourd'hui, s'efforce systématiquement et impitoyablement de diviser ce pays en application de ses plans sionistes - contrôler l'ensemble de la région et son destin - portant ainsi préjudice à ce pays frère et à la nation arabe en général.

L'analyse des politiques et pratiques israéliennes dans les territoires occupés montre clairement que les autorités d'occupation israéliennes, selon leur habitude, violent le droit international et méconnaissent les normes humanitaires internationales. Israël ne tient nullement compte de tous ces instruments et conventions. Il applique systématiquement une politique contraire aux dispositions des instruments internationaux pertinents relatifs aux responsabilités et devoirs des autorités occupantes, tels qu'ils sont mentionnés dans la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Nul ne conteste l'applicabilité de la Convention de Genève de 1949 aux territoires palestinien et arabe, sauf les autorités d'occupation israéliennes

M. Al-Shakar (Bahreïn)

elles-mêmes. Les résolutions des Nations Unies, notamment celles de ses deux organes principaux - le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale - réaffirment ce fait. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail de ces résolutions car elles vont de soi. Toutefois, il serait peut-être utile de rappeler ici que ces résolutions reflètent la volonté de la communauté internationale qui rejette l'usurpation ou l'acquisition de territoires par la force et qui considère l'établissement de colonies de peuplement, l'annexion ou l'usurpation de territoires comme des actes illégaux et illégitimes constituant un obstacle majeur sur la voie de la paix dans la région.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

La communauté internationale a déjà confirmé la non reconnaissance des changements apportés par les autorités d'occupation israéliennes dans les statuts juridiques et la composition démographique des territoires occupés, elle a également condamné les politiques arbitraires et les pratiques d'Israël dans son déni des droits de l'homme et dans son usurpation et dans l'exploitation des ressources humaines et naturelles des territoires occupés. Elle a décidé que l'occupation est une grave violation des droits de l'homme de la population civile dans les territoires occupés et un obstacle à la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables du retour dans sa patrie, à l'indépendance et à l'autodétermination.

L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté le 2 décembre 1986, la résolution 41/43 D, sur la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé une fois de plus l'appel lancé à la convocation de cette conférence selon les dispositions de la résolution 38/58 C.

A la suite d'un examen minutieux et approfondi du rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale selon le mandat qui lui a été confié et conformément à la résolution 41/43 D, l'on tire les conclusions suivantes.

Premièrement, le Secrétaire général a assumé le mandat qui lui avait été confié par cette résolution. Il a eu des contacts et des consultations avec les parties intéressées et avec les membres du Conseil de sécurité pour connaître leurs vues sur la convocation d'une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient, y compris les consultations sur la préparation d'une telle conférence et sur la proposition en vue de l'établissement d'un comité préparatoire, dans le cadre du Conseil de sécurité, comme cela a été mentionné au paragraphe 5 de la résolution 41/43 D.

Deuxièmement, en principe aucun membre du Conseil de sécurité ne s'est opposé à l'idée de la convocation d'une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient comme cela a été demandé dans la résolution de l'Assemblée générale, bien qu'il y ait des questions à régler sur la forme que devrait revêtir cette conférence.

Troisièmement, les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, se sont félicitées de la convocation d'une telle conférence. La position de toutes les parties a été positive et celles-ci ont appuyé la proposition présentée par l'Assemblée générale, à l'exception d'Israël bien entendu, qui s'oppose encore à la convocation de cette conférence et qui entrave

M. Al-Shakar (Bahreïn)

les efforts de la communauté internationale, qui est unanime quant au besoin de convoquer cette conférence.

Quatrièmement, le Secrétaire général est convaincu du besoin de renforcer la volonté des parties qui cherchent un règlement permanent à la question du Moyen-Orient en entreprenant un processus de négociations dans le contexte des Nations Unies pour une paix juste et durable dans la région et ce malgré le fait que la première série de consultations qu'il a entreprises n'a pu aboutir à un accord permettant de convoquer la conférence internationale telle que cela est demandé dans la résolution 41/43 D. Nous nous réjouissons que toutes les parties intéressées, la communauté internationale et la majorité des Etats Membres appuient l'idée de convocation d'une conférence de paix internationale. Il est regrettable cependant qu'Israël rejette l'idée de la conférence car celle-ci ne lui permettrait plus d'exercer sa domination militaire de la région.

Il n'est guère surprenant de voir que chaque fois que les Arabes sont sincèrement déterminés à parvenir à une paix juste et durable, Israël devient encore plus militant et arrogant pour rejeter cet appel. Israël ne souhaite pas véritablement établir des relations permanentes et sûres avec ses voisins, il pense qu'une paix juste et permanente menace son existence d'Etat raciste, agressif et colonisateur.

L'idée de convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient n'est pas nouvelle et n'est pas non plus le résultat d'événements récents. Cette idée est née de la guerre d'octobre de 1973, ainsi que des deux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973). L'appel est lancé à nouveau aujourd'hui de façon urgente à la suite de l'impasse des dernières années et du fait qu'on n'a pas pu parvenir à une formule acceptable pour résoudre ce problème d'une manière compatible avec les principes d'équité et de justice, alors que toutes les autres initiatives n'ont pu aboutir à une paix juste et durable. L'idée de convoquer une conférence internationale qui n'a cessé de gagner du terrain dans l'arène internationale, reflète le désir ardent de la communauté internationale de trouver une solution juste et permanente à cette question. Egalement désireux d'accéder à une paix juste et durable fondée sur la légalité dans la région, qui après plus de 40 années est encore en état de guerre et dans une situation de conflit et de tension, les dirigeants arabes ont confirmé à leur réunion au sommet d'Amman, du 8 au 11 octobre de cette année, qu'ils étaient engagés à l'établissement de la paix dans le cadre de la légalité internationale et des résolutions de l'Organisation

M. Al-Shakar (Bahreïn)

des Nations Unies et sur la base du recouvrement de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, notamment la ville sainte de Jérusalem - Al Qods - et des droits nationaux inaliénables des Palestiniens. Les dirigeants arabes ont donc appuyé la convocation d'une conférence de paix internationale sous les auspices des Nations Unies avec la participation sur un pied d'égalité de toutes parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité, cette formule étant le seul moyen de régler de façon globale, pacifique et juste le conflit arabo-israélien.

La majorité des Etats ont exprimé leur satisfaction à la suite du sommet arabe d'Amman : ils ont appuyé ses résolutions réalistes et positives. Il est par conséquent plus que jamais nécessaire que la communauté internationale tire avantage de cette chance qui lui est offerte et concentre ses efforts sur la convocation d'une conférence internationale de paix pour parvenir à un règlement global et juste. Les efforts devraient être concentrés en utilisant tous les moyens possibles pour ouvrir la voie à la convocation de cette conférence internationale de paix. Le Conseil de sécurité, plus particulièrement les membres permanents, doivent commencer dès maintenant les préparatifs nécessaires à cette conférence. Alors que nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar et lui rendons hommage pour les efforts persistants qu'il a déployés pour atteindre cet objectif, nous pensons qu'il est nécessaire de concentrer et d'intensifier les efforts de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, pour sortir de l'impasse et de l'état de paralysie et qui font obstacle à la convocation de la conférence internationale.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Le Bahreïn est convaincu que si Israël refuse de contribuer à la convocation d'une conférence internationale de paix, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, n'aura d'autre choix que d'imposer des sanctions dissuasives obligatoires à Israël pour le forcer à respecter les vœux de la communauté internationale et de faire appliquer les résolutions des Nations Unies. La volonté d'aucune partie ne saurait primer celle de la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies.

L'histoire et la justice nous ont appris qu'il ne fallait recourir à la guerre pour imposer des solutions définitives aux conflits, et cela est particulièrement vrai dans le cas du conflit du Moyen-Orient.

Manifestement, depuis son occupation des territoires arabes et palestiniens en 1967, Israël ne s'est pas rendu compte que l'occupation n'apporte pas la sécurité et que celle-ci ne peut être obtenue par des moyens militaires, mais seulement par un désir sincère d'une paix fondée sur la justice. Or cette justice ne peut être obtenue que par la libération des territoires et des Lieux saints occupés et par le rétablissement des droits légitimes des véritables propriétaires. Voilà la leçon de l'histoire et voilà ce que nous dicte la justice.

Israël entendra-t-il cet appel afin de trouver la solution souhaitée?

M. TSVETKOV (Bulgarie) : C'est avec une profonde inquiétude que nous nous voyons contraints de constater que la situation dans la région du Proche-Orient demeure, cette année encore, extrêmement complexe, tendue et explosive.

En dépit des efforts inlassables et de la volonté clairement exprimée de la communauté internationale, en dépit des nombreuses résolutions et décisions de l'Organisation mondiale qui vont dans le même sens, le cercle vicieux des événements tragiques dans cette partie du monde n'a pas été rompu. La tragédie du peuple palestinien, l'occupation continue des territoires arabes, les effusions de sang sur le sol libanais, les provocations armées contre la Libye, les menaces ouvertes contre certains Etats souverains arabes, ainsi que les nombreux autres événements de ce genre, révèlent l'acuité de la crise actuelle.

En tant qu'Etat situé à proximité immédiate du Proche-Orient, la République populaire de Bulgarie est sérieusement préoccupée par l'instabilité qui prévaut dans cette partie du monde et se joint sans réserves aux appels de la communauté internationale pour l'adoption de mesures urgentes et effectives, en conformité

M. Tsvetkov (Bulgarie)

avec les résolutions et les décisions de l'Organisation mondiale, en vue d'un règlement durable, global et juste du conflit au Proche-Orient et de son élément central, la question palestinienne.

La communauté internationale marque cette année de nombreux anniversaires et événements intervenus au Proche-Orient, qui témoignent de la tragédie et des malheurs des peuples de la région. Il y a 40 ans, le 29 novembre 1947, l'Organisation des Nations Unies a adopté la résolution 181 (II), sur le partage de la Palestine, qui prévoyait explicitement la création sur ce territoire de deux Etats : d'un Etat juif et un Etat arabe. Indépendamment du fait que personne n'a jusqu'à présent abrogé cette résolution, aujourd'hui encore, 40 ans après son adoption, le peuple arabe de Palestine reste toujours privé de ses droits inaliénables et légitimes à l'indépendance, à l'autodétermination et à la formation d'un Etat propre, tout en étant en même temps soumis à des souffrances et privations indicibles et continues.

En dépit des appels pressants de la communauté internationale, l'occupation israélienne des territoires palestiniens et autres territoires arabes envahis se poursuit, depuis déjà 20 ans. Ces territoires sont devenus en outre la cible d'une annexion sans précédent jusqu'à ce jour et d'une colonisation massive. Cinq ans après l'agression israélienne contre le Liban et l'adoption des résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité exigeant le retrait sans conditions et immédiat des troupes israéliennes du Liban, une importante partie du territoire de ce pays indépendant et souverain reste encore occupée, avec comme conséquence des effusions de sang qui se poursuivent et ceci ne peut pas ne pas éveiller une inquiétude profonde. La République populaire de Bulgarie souligne encore une fois la nécessité urgente de rétablir, sans plus tarder, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du Liban.

La principale cause qui est à l'origine de la tension incessante au Proche-Orient est bien connue par les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est la politique agressive d'Israël à l'égard de ses voisins arabes de la région, l'occupation continue des territoires arabes occupés en 1967 et après, le refus de reconnaître les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine. Ces actes sont en contradiction flagrante avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, avec les normes du droit international et les décisions de l'Organisation mondiale. Ils ont été, à maintes reprises, condamnés

M. Tsvetkov (Bulgarie)

catégoriquement par la communauté internationale, comme le confirment nombre de résolutions adoptées en l'occurrence. Israël continue, cependant, de ne pas s'y conformer.

En outre, la guerre entre l'Iran et l'Iraq et la tension dans le Golfe viennent aggraver une situation déjà très précaire dans cette région du monde. Nous avons l'espoir que la médiation du Secrétaire général, en application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité aura un heureux aboutissement, devenant ainsi un élément positif dans les efforts de la communauté internationale pour instaurer la stabilité, la sécurité et la paix dans la région.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

L'évolution des événements dans le Proche-Orient démontre clairement qu'il est nécessaire de régler de façon pacifique et globale les problèmes dans cette région, et c'est là une nécessité aiguë et urgente. Les intérêts vitaux des peuples de la région, de même que les intérêts de la paix et de la sécurité obligent, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à fournir de grands efforts pour liquider, une fois pour toutes, ce foyer extrêmement dangereux de tension internationale, qui était au centre de l'attention de la communauté internationale dès la création de l'Organisation des Nations Unies.

Des possibilités réelles se dégagent à présent, grâce surtout aux efforts de la communauté internationale, pour freiner le cours dangereux des événements dans le Proche-Orient, ce qui donne lieu à un certain optimisme et espoir. C'est pourquoi la République populaire de Bulgarie se déclare pour une plus grande concertation des efforts sur le plan international afin d'arriver au tournant tant souhaité dans l'évolution actuelle des événements dans cette partie du monde.

L'expérience des dernières années montre bien que la tentative de rechercher une solution à ce problème international complexe, dont les aspects sont étroitement liés et interdépendants, par la voie d'accords séparés et sélectifs, se sont révélés non seulement vains mais dangereux. Il n'y a pas de doute que la seule voie pour arriver à un règlement juste, durable et global des problèmes au Proche-Orient est celle des efforts concertés et sincères de toutes les parties concernées, dont l'expression serait la convocation d'une conférence internationale. Il est superflu de relever qu'un très large consensus international s'est formé, un consensus presque unanime sur ce problème, reflété dans de nombreuses résolutions et décisions de l'ONU. Cette approche est déjà très largement appuyée par la grande majorité des Etats Membres de l'ONU, ce qui a été une fois de plus confirmé aussi bien par le débat général et la discussion sur ce point de l'ordre du jour de la présente session, que dans les déclarations d'organisations et de forums aussi prestigieux que le Mouvement des pays non alignés et la Ligue des Etats arabes, par la rencontre extraordinaire au sommet, tenue récemment à Amman, par le Comité politique consultatif des pays membres du Pacte de Varsovie et par d'autres.

La République populaire de Bulgarie a toujours considéré que, pour arriver à une paix durable dans le Proche-Orient, il faut qu'Israël retire ses troupes de tous les territoires arabes occupés par lui en 1967 et après, et que le peuple

M. Tsvetkov (Bulgarie)

arabe de Palestine se voie garantir la possibilité d'exercer ses droits légitimes à l'autodétermination et à la formation de son propre Etat. On ne saurait trouver une solution durable et juste au conflit arabo-israélien sans la garantie pour chaque peuple de la région du droit inaliénable à l'existence indépendante et à un développement libre.

Pour traduire dans les actes cet objectif grand et noble, mon pays est fermement convaincu qu'il est indispensable de convoquer, sans plus tarder, une conférence internationale sous l'égide de l'ONU avec la participation égale de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul et légitime représentant du peuple arabe de Palestine, ainsi qu'un des cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Pour garantir l'heureux aboutissement de cette conférence, il faut que celle-ci soit très bien préparée. La création d'un comité préparatoire pourrait jouer à cet égard un rôle positif. Nous voudrions déclarer en même temps que les tentatives de déformer le sens de la conférence, c'est-à-dire de la transformer en un écran de fumée pour des accords séparés, d'empêcher l'Organisation de libération de la Palestine d'y participer ne sont pas réalistes et, par conséquent, vouées à l'échec.

En conclusion, comme pays qui a toujours été très sincèrement intéressé à ce qu'une paix juste et globale soit instaurée dans le Proche-Orient, en conformité avec les décisions de l'Organisation des Nations Unies, la Bulgarie contribuera à l'avenir aussi, de concert avec les autres pays membres de l'ONU, à la mise en oeuvre de ce grand et noble objectif.

M. FERM (Suède) (interprétation de l'anglais) : Cette année 1987 marque le vingtième anniversaire de la guerre des Six jours. A la suite de cette guerre, Israël a occupé de vastes parties du territoire arabe avec une grande population, occupation qui dure à ce jour.

C'est un triste anniversaire : triste pour les Palestiniens qui vivent sous un régime d'occupation en tant que citoyens de deuxième classe sur leur propre sol ; triste pour les occupants israéliens, qui deviennent eux-mêmes les oppresseurs d'un autre peuple, créant ainsi à long terme une situation qui pourrait représenter une menace pour Israël lui-même ; triste pour la communauté internationale, qui assiste avec une appréhension croissante que les violations du droit international se poursuivent depuis des décennies tandis que la recherche de la paix ne progresse guère.

M. Ferm (Suède)

A l'exception du traité de paix intervenu entre Israël et l'Égypte, qui a mis fin à l'occupation israélienne de la péninsule du Sinaï, ces 20 dernières années n'ont pas apporté la paix mais accru les haines, les tensions et les frustrations.

La situation dans les territoires occupés n'est pas le seul problème dans le conflit du Moyen-Orient, mais elle devient un obstacle de plus en plus grave à la recherche de la paix dans la région.

A maintes reprises, la Suède a critiqué les politiques israéliennes dans les territoires occupés. Nombre de ces politiques représentent des violations graves du droit international. Le refus d'Israël d'accepter l'application de la quatrième Convention de Genève aux territoires occupés inquiète vivement mon gouvernement. Il ne saurait y avoir deux droits internationaux dans le monde : l'un pour Israël et l'autre pour le reste de la communauté internationale.

Une population sous occupation a des droits bien précis, conformément à la Convention de Genève. Aujourd'hui, les autorités israéliennes nient nombre de ces droits dans les territoires occupés. Le Gouvernement suédois condamne catégoriquement la politique illégale des colonies de peuplement. Ces colonies sont un crime contre le peuple palestinien, ses biens et sa terre. Cette politique n'a aucune justification. La récente multiplication des colonies de peuplement et des colons israéliens ne font qu'aggraver les tensions déjà existantes. Les actes de harcèlement et l'arrogance des colons envers la population palestinienne nous rappellent le comportement des maîtres coloniaux de siècles passés.

Mon gouvernement s'inquiète vivement des nombreuses informations faisant état d'autres violations graves de la Convention de Genève et du manque général de respect des droits de l'homme dans les territoires occupés. Nous avons critiqué nombre des actes arbitraires exécutés par les autorités israéliennes, comme les déportations, la détention sans procès, la démolition de maisons, les résidences surveillées et autres restrictions.

M. Ferm (Suède)

Un aspect particulièrement condamnable tient aux méthodes brutales employées par les forces israéliennes de sécurité dans leurs tentatives de réprimer les manifestations et autres formes de protestation légitime contre l'occupation. Ouvrir le feu contre des étudiants sans défense, faisant parmi eux des morts et des blessés, est une de ces pratiques. Selon les journaux, lors d'un incident qui s'est produit le 10 novembre dernier, une étudiante de 17 ans a été abattue à Gaza.

On signale également la détention d'enfants, parfois âgés de 10 ou 11 ans tout au plus, et les mauvais traitements physiques et psychologiques dont ils sont victimes au cours des interrogatoires et lors de leur détention.

L'annexion israélienne de la partie orientale de Jérusalem et du Golan syrien représente une violation flagrante du droit international. Ces politiques et ces pratiques israéliennes illégales, qui modifient le caractère physique et la composition démographique des territoires occupés, soulèvent les craintes les plus graves quant aux intentions ultimes d'Israël. Ces pratiques et la longue durée de l'occupation de terres semblent indiquer une politique délibérée de fait accompli. Il faut déclarer sans équivoque que la communauté internationale ne saurait s'accommoder d'une pareille politique. L'acquisition de territoires par la guerre est inadmissible.

Il devient de plus en plus clair que le problème des territoires occupés doit prochainement trouver une solution. Une solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient en général ne saurait reposer sur la violence ou sur la supériorité militaire. Elle ne saurait être dictée par une puissance d'occupation. Elle doit être une solution négociée entre Israël, les pays arabes voisins et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant le peuple palestinien.

La Suède reconnaît le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat aussi bien pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Les Israéliens ont leur Etat depuis 1948, et nous appuyons pleinement le droit d'Israël à la reconnaissance, à la sécurité et à la paix. On a dénié jusqu'à présent aux Palestiniens l'exercice de leur droit à l'autodétermination. Depuis des décennies, ils sont obligés de vivre sous occupation étrangère ou dans des camps de réfugiés, ou d'être les hôtes, parfois mal accueillis, d'autres pays.

La Suède est persuadée que, dans le territoire autrefois connu sous le nom de Territoire sous mandat de Palestine, il y a de la place pour deux peuples, deux nations et deux Etats. Cette idée fondamentale, énoncée dans la résolution 181 (II) adoptée par l'Assemblée générale en 1947, reste l'une des pierres angulaires

M. Ferm (Suède)

d'une solution juste et pacifique. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité fournissent des éléments essentiels d'un règlement d'ensemble et une base suffisante pour des négociations. D'après mon gouvernement, de ces deux résolutions visent essentiellement à ce que, à la suite de négociations, Israël se retire des territoires occupés en 1967. Israël, pour sa part, se verrait reconnaître par ses voisins le droit de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Une solution politique conforme à ces principes s'est déjà fait trop attendre. Mais pour trouver une solution, il importe que des négociations aient lieu. Les mécanismes de négociation n'ont toujours pas été convenus. Mon gouvernement espère que la notion fondamentale d'une conférence internationale organisée sous les auspices des Nations Unies gagnera du terrain parmi les intéressés, malgré les divergences qui existent quant aux modalités d'une telle conférence.

Le Gouvernement suédois appuie l'idée d'une pareille conférence, qui pourrait servir de cadre à des négociations directes constructives. Nous demandons instamment aux gouvernements qui n'ont pas encore apporté leur appui à l'idée de la conférence de le faire.

Israël refuse de négocier avec les représentants de l'OLP. S'il existe une volonté sincère de parvenir à une solution pacifique du conflit, les parties à ce conflit ne devraient pas refuser de s'asseoir à la table des négociations. Si les parties à des conflits avaient toujours eu pour politique d'exclure leurs ennemis des négociations, aucun traité de paix n'aurait jamais été signé.

Les conséquences de la question non réglée de Palestine se sont étendues au Liban et ont aggravé les tensions dans ce pays. La guerre et la violence au Liban ont fait verser le sang de Libanais et de non-Libanais. De larges secteurs de la population, notamment des réfugiés palestiniens, continuent à se trouver dans une situation précaire. Cela a été clairement - et horriblement - illustré, cette année pendant la guerre dite des camps. Il importe plus que jamais qu'il soit donné aux différents groupes la possibilité de régler, pacifiquement leurs différends, à l'abri d'ingérences étrangères, de façon que la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban puissent être rétablies.

La présence militaire permanente d'Israël dans le Sud-Liban est inacceptable. C'est une violation manifeste du droit international. Elle empêche la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) d'accomplir sa tâche et reste la

M. Ferm (Suède)

cause essentielle des tensions dans la région et des problèmes auxquels se heurte la force des Nations Unies. Nous demandons à toutes les parties intéressées de collaborer avec la FINUL. Nous demandons également aux membres du Conseil de sécurité et même à tous les membres de l'Organisation d'apporter leur appui total - politique et financier - à la force de maintien de la paix, qui continue à jouer un rôle non négligeable de stabilisation dans le Sud-Liban.

Ces dernières années, un phénomène ancien a atteint des proportions nouvelles au Liban. Je veux parler, bien sûr, des prises d'otages. C'est là un des aspects odieux du terrorisme qui continue à affliger la région et d'autres parties du monde. Il est essentiel de combattre le terrorisme sous toutes ses formes. Il est tout aussi important pour les parties intéressées de consentir des efforts réels pour trouver des solutions aux conflits de la région.

L'année prochaine verra un autre triste anniversaire. Le 17 septembre 1988, 40 ans se seront écoulés depuis l'assassinat du Comte Folke Bernadotte. Suédois, Bernadotte avait, au cours de la seconde guerre mondiale, au péril de sa vie, à l'instar de Raoul Wallenberg, aidé les Juifs d'Europe à échapper à l'holocauste. Wallenberg a disparu en Union soviétique et on ne sait toujours pas ce qui lui est advenu. Bernadotte est devenu le médiateur des Nations Unies en Palestine. L'ironie du sort a voulu qu'il soit abattu par des tueurs juifs, à Jerusalem, en 1948 et devienne ainsi l'une des nombreuses victimes du terrorisme.

Pour conclure, je voudrais appeler l'attention des représentants sur l'éminent écrivain et intellectuel palestinien, Edward Saïd. Dans son livre intitulé La question de Palestine, il écrit :

"... nous ne devons pas oublier que la Palestine est saturée de sang et de violence, et, en tout réalisme, nous devons nous attendre à court terme à beaucoup de troubles et à bien des gaspillages humains. Malheureusement, la question de Palestine se renouvellera sous des formes trop bien connues. Mais le peuple palestinien, les Arabes et les Juifs, eux aussi se renouvelleront, eux qui sont inexorablement liés ensemble par le passé et l'avenir. Ils ne se sont pas encore rencontrés sur une échelle importante. Mais cette rencontre aura lieu, je le sais, et elle leur sera mutuellement bénéfique."

Lorsque cette rencontre aura lieu, la paix, une paix authentique aussi bien pour Israël que pour ses voisins, pourra s'instaurer, et la sécurité, une sécurité véritable, aussi bien pour les Israéliens que pour les Arabes, deviendra réalité.

M. ENDREFFY (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : L'évolution de la situation au Moyen-Orient, au cours de l'année dernière, ne nous porte guère à l'optimisme. Aucun progrès n'a été enregistré eu égard à la question clef, la question de Palestine, et, en dépit d'efforts considérables déployés sur le plan diplomatique, nous ne nous rapprochons pas d'un règlement d'ensemble.

L'occupation des territoires palestiniens et autres territoires arabes par Israël se poursuit, et l'opposition à cette occupation s'est intensifiée, de même que sa répression : fusillades, manifestants tués, arrestations et déportations. La politique israélienne, qui consiste à implanter de nouvelles colonies de peuplement juives ou à développer celles qui existent actuellement, s'est également poursuivie, ce qui a accru les tensions dans la région.

A cet égard, nous tenons à déclarer de nouveau que les mesures visant à modifier délibérément le caractère géographique, la nature démographique et le statut juridique des territoires occupés représentent une violation des règles consacrées du droit international ainsi que des résolutions précises des Nations Unies et sont donc inacceptables.

La tension et la violence qui résultent de la poursuite de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes représentent une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts afin de trouver un moyen acceptable pour toutes les parties intéressées de rétablir une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Après l'échec des tentatives de solutions partielles, on constate actuellement un appui croissant à l'idée d'un règlement global. Les mérites d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, préconisée par l'Assemblée générale, sont de plus en plus largement reconnus. Il existe également un accord quant à la base d'un règlement global : les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, devraient être reconnus; toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, devraient participer sur un pied d'égalité au processus de négociation; les forces israéliennes devraient se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région, y compris Israël, devraient être respectées.

Nous nous félicitons vivement des efforts déployés par le Secrétaire général conformément à la résolution 41/43 D, des consultations qu'il a tenues avec le

M. Endreffy (Hongrie)

Conseil de sécurité et de ses contacts avec les parties intéressées. Il est encourageant de lire dans son rapport que

"contrairement à ce qui s'était passé les années précédentes, aucun des membres du Conseil ne s'est opposé en principe à l'idée d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies."

On peut également considérer positif qu'il y ait eu

"des indices d'assouplissement des attitudes à l'égard du processus de négociation." (A/42/277, par. 3)

Mais en dépit de cette évolution positive, les divergences très profondes qui séparent les parties ont empêché de réaliser de véritables progrès.

Dans ces conditions, nous souhaitons que les contacts et les consultations se poursuivent, et, si possible s'intensifient. Nous serions très heureux qu'un accord puisse intervenir sur la création d'un comité préparatoire où l'on pourrait examiner les différences existant au sujet de la conférence internationale.

Nous savons fort bien qu'il faut prendre des décisions politiques courageuses pour surmonter les différences existantes. Nous espérons que l'amélioration de la situation internationale nous permettra de prendre ces décisions politiques courageuses et de convoquer la conférence internationale.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La crise qui sévit dans la région du Moyen-Orient préoccupe gravement, et à juste titre, la communauté internationale. Les différends et les conflits armés dans la région, dont l'importance politique géostratégique globale et économique est bien connue, sont depuis de nombreuses années, l'une des causes les plus graves de tension et d'instabilité dans les relations internationales.

Chacun sait également que cette situation est due essentiellement à la politique de force, à la violation de l'intégrité territoriale et à la souveraineté, à l'occupation et au déni du droit légitime des peuples à l'autodétermination et au choix de leur propre avenir. La cause la plus immédiate de cette situation, à savoir la crise au Moyen-Orient, est la politique d'expansion et d'annexion d'Israël, son refus de retirer ses troupes des territoires arabes occupés depuis 1967 et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes. Une situation continuellement instable est encore aggravée par la rivalité entre les puissances étrangères qui s'efforcent constamment d'influer sur les événements dans la région et de les orienter en fonction de leurs propres intérêts et objectifs.

M. Pejic (Yougoslavie)

La situation actuelle du conflit arabo-israélien et le statu quo temporaire ne garantissent pas une paix et une stabilité durables. L'atmosphère de méfiance et d'instabilité qui règne dans l'ensemble de la région, malgré la force et la supériorité militaire apparentes de certaines parties au conflit, sont un signe manifeste du danger permanent de voir se déclencher de nouveaux conflits dont les conséquences seraient imprévisibles pour la paix et la sécurité internationales.

La situation tendue dans la région confirme également qu'on ne saurait résoudre les problèmes par la force et le déni de l'exercice des droits des autres, mais seulement par des moyens politiques, dans le cadre des Nations Unies et sur la base du respect total et de la réalisation des intérêts et des aspirations authentiques des pays et des peuples de la région.

Telle est la position que la Yougoslavie et d'autres pays non alignés ont toujours soutenue. Le débat qui se poursuit montre que c'est là également l'expression de la pensée de la majorité de la communauté internationale. Il est donc logique que l'initiative de convoquer la conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties directement intéressées sur un pied d'égalité, y compris l'OLP, ainsi que de tous ceux qui peuvent contribuer de façon constructive à la solution de la crise, bénéficie d'un plus large soutien. Il ne fait également aucun doute que c'est la seule façon réaliste, à ce stade, de résoudre de façon juste et globale la crise du Moyen-Orient et la question de Palestine qui est au coeur de ce problème.

A cet égard, une déclaration très importante figure dans le rapport du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, où il est dit que

"la communauté internationale semble généralement convenir que la convocation d'une telle conférence, sous les auspices des Nations Unies, offre les meilleures chances de négocier avec succès un règlement global du conflit arabo-israélien." (A/42/714, par. 32)

Nous pensons que c'est le bon moment, et peut-être le dernier, de prendre une mesure concrète en vue de convoquer rapidement la conférence internationale. Nous savons pertinemment, bien entendu, que le problème qui a préoccupé les Nations Unies pendant plus de quatre décennies ne sera pas résolu facilement ni rapidement.

Les difficultés et les obstacles importants qui s'opposent encore à la convocation de la conférence internationale, notamment la résistance d'Israël ainsi que certains facteurs extérieurs qui lui permettent de poursuivre cette politique,

M. Pejic (Yougoslavi

montrent manifestement dans quelle direction doivent s'orienter les efforts et les pressions de la communauté internationale. Les milieux israéliens qui résolvent habituellement les problèmes par la force et le diktat devraient montrer qu'ils sont prêts à s'engager dans un dialogue véritable et sérieux afin de réaliser une paix juste et durable.

M. Pejic (Yougoslavie)

En tant que membre du Comité des neuf pays non alignés pour la Palestine, la Yougoslavie s'est efforcée et s'efforce toujours de contribuer activement, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts en vue de la convocation rapide de la conférence internationale. En même temps, la Yougoslavie appuie tous les efforts constructifs pour trouver, dans le cadre des résolutions appropriées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la base la plus largement acceptable et la formule permettant d'entamer un processus politique en vue d'une solution globale, juste et durable du problème du Moyen-Orient et de la question de Palestine, qui est au coeur de ce problème. Dans ce contexte, nous accordons notre plein appui aux efforts déployés par le Secrétaire général en vue de la convocation de la conférence internationale, et nous espérons sincèrement que ses contacts et consultations dans les mois à venir aboutiront à des résultats concrets.

Cependant, nous voudrions faire remarquer une fois encore qu'une solution juste et durable à la crise du Moyen-Orient implique le retrait complet et immédiat d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967; la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime, à l'autodétermination, y compris la création d'un Etat qui lui soit propre; et la garantie et le respect du droit de tous les pays et peuples de la région, y compris Israël, à la paix et à la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Malheureusement, nous devons faire observer une fois de plus cette année que la tragédie du peuple libanais continue du fait de l'intervention israélienne et de la violation continue de l'intégrité territoriale du Liban et de l'ingérence dans ses affaires intérieures. Je voudrais rappeler à l'Assemblée que la Yougoslavie accorde son plein appui à la restauration de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban par la mise en oeuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies. La condition préalable nécessaire pour y parvenir est le retrait complet et immédiat de toutes les troupes israéliennes du territoire libanais, la cessation de l'ingérence israélienne dans les affaires intérieures de ce pays et la possibilité donnée au peuple libanais de décider librement et de manière indépendante de son propre développement.

La guerre entre l'Iraq et l'Iran qui est entrée dans sa huitième année, exerce une influence directe des plus dangereuses sur l'ensemble de la situation au Moyen-Orient. Avec les autres pays non alignés et l'ensemble de la communauté

M. Pejic (Yougoslavie)

internationale, la Yougoslavie a suivi avec beaucoup de préoccupation l'escalade du conflit entre ces deux pays non alignés amis et ses conséquences négatives et déstabilisatrices qui se sont fait fortement sentir dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient et dans l'Asie du Sud-Ouest, détournant ainsi l'attention de la solution du problème crucial de l'exercice des droits légitimes du peuple palestinien.

Il est donc compréhensible que la Yougoslavie, comme toute la communauté internationale, ait suivi avec beaucoup d'intérêt l'action entreprise au Conseil de sécurité en vue de trouver les voies et les moyens de mettre fin à cette guerre sanglante et insensée. C'est avec beaucoup d'espoir que nous avons vu adopter à l'unanimité la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui, à notre avis, constitue une base adéquate et équilibrée pour une solution honorable, juste et durable du conflit.

Malheureusement, le conflit persiste, et dirais-je même, prend des proportions encore plus dangereuses. La présence de flottes étrangères et les incidents quasi quotidiens dans le Golfe corroborent les avertissements antérieurs quant au danger que représentent l'escalade du conflit et l'intervention de puissances étrangères. Sept années d'effusions de sang et de destructions ont montré qu'il est illusoire de s'attendre que les problèmes en suspens entre les deux pays, quelle que soit leur complexité, soient résolus sur le champ de bataille. Nous espérons sincèrement que les deux parties belligérantes utiliseront l'occasion qui leur est offerte de mettre fin au conflit en mettant en oeuvre la résolution 598 (1987).

En même temps, nous pensons que les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général et les contacts qu'il a entrepris avec les parties au conflit afin de faire appliquer rapidement la résolution du Conseil de sécurité méritent le plus large appui possible et toute notre reconnaissance.

Le succès de ces efforts rehausserait grandement le prestige de l'Organisation mondiale puisque cela restaurerait et renforcerait la confiance quant à l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à agir efficacement et résolument pour mettre fin à des situations qui menacent la paix et la sécurité internationales et, par là même, à réaliser les nobles buts et principes que la Charte lui a assignés.

La crise au Moyen-Orient pèse lourdement depuis de nombreuses années sur les relations internationales. L'ouverture de la perspective d'une solution juste et durable - et là nous avons, bien entendu, à l'esprit le problème de Palestine - serait une contribution capitale aux efforts globaux déployés en vue de

M. Pejic (Yougoslavie)

l'amélioration de la situation internationale. Dans cet esprit, la Yougoslavie continuera de faire de son mieux, avec d'autres, pour surmonter cette crise internationale difficile qui dure déjà depuis bien longtemps.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Il y a 40 ans que les Nations Unies ont commencé l'examen du problème du Moyen-Orient. Il y a 20 ans qu'Israël a commencé son agression et son occupation des territoires arabes qui persiste encore aujourd'hui, et cinq ans qu'Israël occupe de grandes parties du Liban. Ces anniversaires sont des rappels douloureux du fait que le conflit du Moyen-Orient et son élément central, la question de Palestine, ne sont toujours pas encore résolus. La responsabilité de cet état de choses incombe à Israël, qui persiste à faire fi des décisions et résolutions pertinentes de cette assemblée. Cette attitude a été possible grâce au soutien continu de son principal allié stratégique.

La République démocratique allemande partage les graves inquiétudes de la communauté internationale devant la persistance du conflit du Moyen-Orient et s'associe à la grande majorité des Etats pour demander des progrès concrets en vue de son règlement. De tels progrès sont attendus depuis trop longtemps et les Nations Unies devraient les faciliter dans l'intérêt des peuples du Moyen-Orient et de la paix mondiale et dans l'esprit de la Charte qui nous engage "à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales".

Les peuples de la région du Moyen-Orient ne doivent plus être empêchés de vivre en paix et dans la liberté. Jamais la paix et la liberté n'ont été si essentielles à tous les Etats et les peuples qu'aujourd'hui, alors que des problèmes mondiaux urgents les assaillent. Ce n'est que dans un monde véritablement pacifique que chaque peuple pourra se développer comme il le souhaite et assumer les immenses tâches économiques et sociales qu'il faudra entreprendre dans l'intérêt de l'humanité.

Une solution au conflit du Moyen-Orient conçue dans cet esprit renforcerait de façon durable, non seulement la sécurité de la région, mais également la paix du monde. Cela garantirait que cette région, qui est l'une des plus anciennes et des plus importantes dans l'histoire de l'humanité, deviendrait un pont entre les grandes traditions du passé et les défis de l'avenir, voire un facteur important dans l'instauration d'un avenir de paix pour toute l'humanité.

M. Ott (RDA)

On sait bien qui doit être tenu responsable du conflit non encore éteint du Moyen-Orient, de la violence et de l'injustice qui prévalent dans la région aux dépens de la paix, de la compréhension et de la coopération. Ceux qui en sont responsables sont ceux qui méprisent le droit des peuples à l'indépendance et à l'autodétermination, qui violent les règles acceptées de la coexistence internationale et qui veulent imposer leur domination et leur supériorité militaire.

M. Ott (RDA)

Adopter une telle conduite dans la situation actuelle revient à jouer avec le feu où l'humanité risque d'être détruite. Mais nous pouvons aussi choisir le réalisme, une politique au service de la survie de l'homme, une volonté acharnée de régler les conflits et les différends entre les Etats par des moyens pacifiques.

La position sans ambiguïté de la République démocratique allemande a été exposée en maintes occasions. M. Erich Honecker, chef d'Etat de la République démocratique allemande, a déclaré :

"Notre politique du dialogue repose sur la conviction qu'en dépit de leur complexité, il n'est pas, dans le monde d'aujourd'hui, de problème qui ne puisse être réglé par la négociation et en tenant compte des intérêts des parties en cause."

C'est ainsi que nous avons toujours prôné qu'il fallait régler les conflits et éliminer les sources de tension exclusivement par des moyens pacifiques, en tenant dûment compte des intérêts légitimes des Etats et des peuples intéressés. La République démocratique allemande n'a pas une attitude différente à propos du conflit au Moyen-Orient. Les principes sur lesquels doit se fonder le règlement de ce conflit sont énoncés dans de nombreuses résolutions des Nations Unies. Ces dernières appellent à l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit à établir un Etat indépendant qui lui soit propre; au retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967; et à la garantie du droit de tous les Etats de la région à l'indépendance et à des frontières sûres. Elles mentionnent aussi la participation, sur un pied d'égalité, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - le seul représentant légitime du peuple palestinien - au règlement de paix. Selon la République démocratique allemande, seuls des efforts communs entrepris dans le cadre d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient permettront d'arriver à une solution d'ensemble, juste et durable du conflit.

La longue histoire du conflit du Moyen-Orient a été jalonnée par des tentatives et des propositions diverses pour tenter de le résoudre. De toute évidence, nous n'arriverons à rien si nous cherchons à trouver des solutions séparées aux différents aspects du problème. Une telle approche ne permettra jamais de s'attaquer comme il convient à la complexité du conflit et à ses nombreuses ramifications. Il n'est donc pas étonnant, dès lors, que l'idée de

convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient soit appuyée par de plus en plus d'Etats.

Nul doute que ce nouvel aspect enrichisse notre débat. Par conséquent, la République démocratique allemande se félicite de noter que le Secrétaire général, dans son rapport du 7 mai 1987, déclare :

"Tous les membres du Conseil de sécurité étaient préoccupés par le problème du Moyen-Orient et tous se sont prononcés pour la poursuite des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Par ailleurs, contrairement à ce qui s'était passé les années précédentes, aucun des membres du Conseil ne s'est opposé en principe à l'idée d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies." (A/42/277, par. 3)

Cela montre bien que les Etats sont davantage conscients de la nécessité d'une solution collective, d'une nouvelle approche des problèmes du Moyen-Orient. En ce qui concerne mon pays, nous n'ignorons ni les obstacles persistants ni les divergences de vues à propos de questions comme les modalités et la compétence de la conférence internationale ou encore la participation à ladite conférence. Mais ces problèmes ne devraient pas faire obstacle aux efforts en cours. Nous sommes certains que si la communauté des Etats redouble d'efforts ces problèmes pourront être surmontés. La création d'un comité préparatoire voyant la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties intéressées serait un bon moyen de parvenir à cette fin. La République démocratique allemande est heureuse de voir que cette position concorde avec celle d'un nombre toujours plus grand d'Etats ainsi qu'avec les résolutions pertinentes, dont celles de l'Assemblée générale.

Tous ces faits positifs - et il convient d'insister là-dessus, surtout si l'on songe à ce qui s'est passé jusqu'ici concernant la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient - lancent un précieux message. Il est évident que les efforts faits depuis des décennies, aux Nations Unies et en dehors, n'ont pas été en vains puisqu'ils ont finalement influencé de manière positive bon nombre d'Etats. Les efforts des Nations Unies pour trouver une solution pacifique, globale, juste et durable au conflit du Moyen-Orient portent leurs fruits. Ce faisant, les Nations Unies ont souligné toute leur importance en tant que tribune universelle et irremplaçable servant aux Etats de cadre pour le dialogue et la coopération internationale et pour le règlement pacifique des conflits

M. Ott (RDA)

internationaux. Cela devrait nous encourager à aller de l'avant sur cette voie souvent difficile et certainement très longue. Nos efforts concertés permettront de surmonter les difficultés et les problèmes qui font encore obstacle au règlement définitif du conflit au Moyen-Orient, permettant ainsi de progresser vers le règlement du conflit. La République démocratique allemande fera de son mieux à cet égard.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre d'un problème essentiel : la question du Moyen-Orient. Il y a quelques jours à peine, nous avons discuté le problème du peuple palestinien et on ne saurait, en aucun cas, faire la distinction entre ces deux sujets ou les dissocier de l'occupation des territoires arabes qui est en fait la résultante de l'occupation de la Palestine par l'entité sioniste.

Des dizaines d'années se sont écoulées et d'autres s'écouleront encore. Nous continuons à nous réunir, à faire de beaux discours, toujours les mêmes, pour condamner, pour dénoncer, pour pointer un doigt accusateur, pour former des vœux et pour exprimer notre sympathie. Mais quel en est le résultat?

L'occupation persiste, montrant ainsi tout le mépris de l'occupant pour les résolutions internationales. L'agression et le génocide se poursuivent à l'encontre du peuple palestinien, principale victime, et à l'encontre des habitants des territoires arabes occupés.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

L'entité sioniste raciste refuse avec entêtement de répondre favorablement à nos résolutions. En dépit de tout cela, en dépit de son mépris, nous assistons impuissants à cette situation; nous sommes impuissants à adopter une résolution efficace qui pourrait forcer l'agresseur à s'amender, ainsi que nous avons assisté impuissants et n'avons pas su adopter des résolutions contre l'autre régime raciste et colonialiste en Afrique australe.

Ces deux régimes sont en fait les deux côtés d'une même médaille. Tous deux sont le produit d'une même thèse raciste colonialiste, issus d'entités qui sont absolument étrangères à la terre qu'elles occupent. L'entité raciste dans le Sud de l'Afrique et l'entité sioniste en Palestine puisent leurs forces de l'appui total qu'ils reçoivent des puissances impérialistes et colonialistes.

Nous parlons de paix; nous désirons tous la paix. Mais qu'elle est la paix que nous désirons vraiment? Voulons-nous une paix à la mode de l'agresseur, de l'occupant, une paix qui conduirait à conserver la terre, à en chasser les habitants, à favoriser l'exode, l'immigration venue d'ailleurs, une paix qui offrirait sur un plateau d'argent les terres occupées à des immigrants venus d'ailleurs?

L'agresseur, non content de son occupation, a tourné le dos à toutes les résolutions internationales et a annexé les terres occupées en violation de toutes les résolutions de notre organisation internationale. L'annexion du Golan syrien n'est que la preuve éclatante du fait que cette entité fabriquée de toutes pièces affiche le plus grand mépris pour toutes les résolutions internationales.

Nous avons été impuissants à adopter des mesures qui pourraient dissuader l'agresseur. Nous avons été impuissants à mettre en oeuvre le Chapitre VII de la Charte. Face à notre impuissance, l'agresseur, bien sûr, a poursuivi son occupation. Devant notre faiblesse, l'occupant a poursuivi ses actes d'agression, de massacre, d'extermination des populations.

Lorsque nous formons des vœux pour la paix cela ne veut pas dire que nous acceptons la reddition. Nous la refusons. La nation arabe a beaucoup de ressources et ses capacités de renouvellement et de combat sont immenses. Elle s'honore également d'une vieille civilisation. Nous avons eu à connaître les croisades et l'occupation, mais nous avons su également écraser l'occupant. Celui-ci est demeuré en Palestine pendant de longues années, mais il en est reparti. L'occupation aujourd'hui par l'entité sioniste de la Palestine et des

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

territoires arabes, en dépit de son caractère odieux, n'aura pas un meilleur sort que celui des croisés d'autrefois.

Le petit peuple libanais héroïque a su montrer son courage en combattant. En dépit de la puissance prodigieuse de l'ennemi, aidé par les forces du mal, et en dépit de l'oppression et du génocide, le peuple de ce petit pays a refusé de courber l'échine. L'accord du 15 mai n'a pas pu donner la légitimité à l'occupant. Les actes héroïques menés par le petit peuple libanais ont bouté l'agresseur hors du territoire et c'est là la preuve irréfutable du fait que les peuples, même petits, malgré la violence de l'occupant, auront la victoire finale.

Certains pays arabes ont été forcés à la reddition et à la signature d'accords, mais il ne s'agit là que de quelque chose de temporaire, car la paix sous l'occupation, la paix dictée par des conditions, ne peut jamais être durable. Tout accord passé avec l'ennemi, quelle qu'en soit la nature, ne pourra jamais revêtir un cachet de légitimité, car la nation arabe le refusera. Et tous ceux qui trahissent leur nation et leur patrie rencontreront leur sort inévitable.

Quelle est notre position au sein de cette organisation? Allons-nous comme par le passé adopter des résolutions et nous transformer en mur des lamentations? Ou allons-nous enfin entreprendre une action efficace, réaliste et radicale? Chasser l'agresseur, le contraindre à faire évacuer ses forces ne saurait se faire par le biais de résolutions, quelle qu'en soit la force. L'Afrique du Sud n'a jamais écouté nos résolutions. L'entité sioniste ne les a jamais écoutées non plus. L'histoire nous apprend que ce qui est pris par la force ne se récupère que par la force. Le peuple du Zimbabwe a su le montrer car il existe aujourd'hui un peuple du Zimbabwe et non pas un peuple rhodésien. Demain, nous aurons un peuple de Palestine à la place de l'entité sioniste. Après-demain, nous verrons le peuple d'Azanie et non pas le régime d'Afrique du Sud.

Les soulèvements en territoire occupé, en Palestine, dans le Golan syrien, sur la Rive occidentale qui est en fait une portion de la Palestine et à Gaza témoignent de ce que l'occupant ne connaîtra jamais la paix. Quelle que soit la puissance qui l'aide, quel que soit son potentiel, la victoire finale appartient au peuple.

Les Nations Unies ont consacré la légitimité de la lutte. Elles ont reconnu que le sionisme est une forme de racisme. Il faut y voir un encouragement à notre peuple en territoire occupé pour combattre, pour faire davantage de sacrifices, car l'histoire, encore une fois, nous apprend que les forces du mal ont une fin.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Les peuples qui ont combattu le nazisme savent mieux que quiconque que la fin du racisme et du nazisme est quelque chose d'inéluctable. Ce que représente l'entité sioniste et raciste en Palestine occupée et dans les territoires arabes occupés ne peut être qualifié que de fascisme et de nazi, voué donc à l'échec.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Les Nazis ont commis des massacres, mais les sionistes font encore pire. Ils commettent des actes de génocide; ils déciment la population palestinienne, qu'ils massacrent et poursuivent jusque dans les territoires où elle s'est exilée.

Nous autres, en tant que nation arabe, et dans le cadre de la légalité internationale, avons eu recours aux Nations Unies. Nous avons pris notre mal en patience pendant plus de 40 ans. Nous venons, chaque année, dans cette enceinte supplier, pleurer, afin que justice nous soit rendue. Mais même la patience a des limites. Les possibilités des forces de la paix dans la région sont limitées. Il ne faut pas qu'elles se perdent. La paix ne saurait être instaurée sous l'occupation, ni sous la poursuite de l'occupation. La paix passe nécessairement par l'exercice par le peuple palestinien de ses droits légitimes, notamment du droit de retourner dans sa patrie. La paix ne saurait être instaurée par la force même temporairement. La paix passe nécessairement par l'évacuation des territoires occupés et par la fin de l'occupation.

Nous demandons à la famille des nations, en dépit du désespoir que nous ressentons depuis de longues années, de se réveiller et de faire preuve d'un sursaut de conscience. Il ne faut pas laisser se perdre cette occasion historique qui se présente à nous. Ni le peuple syrien héroïque ni le vaillant peuple libanais ne sauraient se taire devant l'occupation. Nous formons une nation unique; notre destin est un et nous avons le même passé. Quelles que soient les forces d'occupation et si puissants que soient les impérialistes qui appuient l'occupation, il est impossible que 200 millions d'Arabes environ se rendent et se résignent.

L'histoire nous a appris que la faiblesse face à l'agresseur n'est jamais dans l'intérêt de l'autre partie. Il n'est pas possible, en aucun cas, d'accepter l'occupation, ni la poursuite de l'occupation. Il faut résister à la terreur qu'incarnent les gangs sionistes et qui se manifestent dans leurs pratiques exercées contre notre peuple. La légitimité de notre résistance a été consacrée par l'Organisation des Nations Unies; elle est consacrée dans toutes les législations. L'Europe n'a pas accepté le nazisme. Elle lui a résisté jusqu'au bout. Et l'Europe, qui le sait bien, doit se rendre compte de notre position et nous aider. Quant aux Etats-Unis, il faut qu'ils se rendent compte, eux aussi, qu'ils doivent empêcher l'occupation; c'est là leur vrai rôle. Il leur incombe de rendre justice au peuple et non d'aider l'agresseur. Nous avons bon espoir que les forces du bien dans le monde se réveilleront dans un sursaut de conscience et

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

viendront en aide au peuple palestinien et au peuple arabe. La victoire, en fin de compte, appartiendra au peuple qui lutte et non à l'agresseur.*

M. HAIDER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Quarante ans se sont écoulés depuis que les Nations Unies ont examiné, pour la première fois, la situation au Moyen-Orient. Après 40 ans de débats et de délibérations qui ont donné lieu à l'adoption de nombreuses résolutions, après cinq grandes guerres qui ont causé des dommages incalculables aux ressources matérielles et humaines de la région, après 40 ans de privations et de misère subies par le peuple palestinien tant en exil que sous l'occupation, la solution du problème du Moyen-Orient nous échappe plus que jamais.

Le Moyen-Orient est toujours révolté par l'intransigeance d'Israël et son incapacité de maîtriser sa propre arrogance. Israël persiste à croire à tort que sa supériorité militaire peut assurer, à son avantage, un gel perpétuel de la situation de "ni guerre ni paix" et lui permettre ainsi de retenir et d'absorber progressivement les territoires arabes qu'il continue d'occuper illégalement.

Le Moyen-Orient est une région stratégique. C'est, en fait, une politique à courte vue que de penser qu'en entretenant des tensions, Israël peut garantir sa sécurité. L'histoire de la région nous rappelle douloureusement que des tensions provoquées délibérément ne peuvent être maîtrisées ou contenues. Tout nouveau déclenchement des hostilités serait plus dangereux que les conflits précédents et risquerait d'entraîner un affrontement entre les superpuissances dont les conséquences sur la paix et la sécurité internationales seraient trop horribles pour être même envisagées.

Au coeur du problème qui afflige le Moyen-Orient, on trouve la politique agressive et expansionniste d'Israël et son rejet méprisant du droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à sa propre patrie. C'est ainsi qu'Israël a lancé des guerres d'agression contre tous ses voisins, a occupé par la force leurs territoires et poursuivi avec malveillance son dessein obsessionnel, à l'intérieur et à l'extérieur, des territoires occupés, d'éliminer l'identité palestinienne. Au mépris total de la volonté de la communauté internationale, il a refusé de se retirer des territoires occupés, a annexé la ville sainte de Jérusalem et les hauteurs du Golan, et a accéléré l'implantation de colonies de peuplement illégales

* Mme Astorga-Gadea (Nicaragua), Vice-Présidente, assume la présidence.

M. Haider (Pakistan)

sur la Rive occidentale, dans le but ultime de modifier le caractère démographique des territoires palestiniens et de les judaïser.

Les souffrances indicibles du peuple palestinien sous l'occupation étrangère représentent l'un des chapitres les plus tragiques de l'histoire de ce siècle. Un peuple dynamique, héritier d'une grande civilisation, a été dépossédé des terres où ses ancêtres vivaient depuis des millénaires. Depuis 70 ans, depuis que la Déclaration Balfour a jeté les semences néfastes de cette tragédie, il subit l'injustice de l'opresseur, qui mène une politique brutale de harcèlement et de terreur pour le contraindre à abandonner sa terre. Même dans l'exil et l'adversité, il n'a pas échappé à la vengeance implacable et impitoyable de l'opresseur.

M. Haider (Pakistan)

Israël doit renoncer à ses politiques annexionnistes s'il désire sincèrement la paix au Moyen-Orient. Le potentiel militaire d'Israël donne à ce pays les moyens d'infliger la mort et la destruction. Mais, comme l'histoire l'a prouvé, ce fait n'affaiblira pas la volonté et la détermination des Arabes à vivre en tant que peuple indépendant et souverain, et la machine militaire israélienne ne l'obligera pas à accepter moins qu'une paix juste et honorable. Israël devrait savoir qu'un peuple résolu à être libre ne peut être subjugué. Aucun peuple ne peut exister à tout jamais en état de guerre.

Israël a le choix. Il peut choisir une paix durable en reconnaissant les droits légitimes du peuple palestinien, en renonçant à ses desseins expansionnistes et à ses politiques annexionnistes. Autrement, Israël n'obtiendra qu'une sécurité éphémère au prix de l'hostilité permanente et de la déstabilisation perpétuelle de cette région stratégique. L'isolement d'Israël, né de la haine et de l'agression, peut prendre fin par un règlement équitable avec le peuple palestinien et ses voisins arabes.

A sa trente-huitième session, en 1983, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 38/58 C, recommandant la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et énonçant certains éléments fondamentaux pour la conclusion d'un règlement global. L'année dernière, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont réitéré leur appel en faveur d'une application rapide de cette résolution et ont marqué de nouveau la nécessité de la convocation à bref délai de la conférence internationale de la paix,

"soulignant qu'incombait au Conseil de sécurité la responsabilité principale de faciliter la convocation de cette conférence et d'élaborer les arrangements institutionnels adéquats pour garantir l'application des accords auxquels la Conférence devait permettre d'aboutir." (A/41/697, p. 49, par. 182)

Nous avons été encouragés par la prise de conscience croissante et les consensus de ces derniers mois, qui reconnaissent qu'une telle conférence internationale de la paix est nécessaire pour résoudre ce problème complexe. Le fait que le Secrétaire général a indiqué (A/42/714) que ses efforts particuliers pour promouvoir la convocation d'une conférence internationale de la paix ont l'appui des dirigeants de toutes les parties au conflit est encourageant. Mais il est regrettable qu'une occasion historique comme celle-ci n'ait pas été saisie car, comme le dit le Secrétaire général,

M. Haider (Pakistan)

"L'obstacle majeur à l'heure actuelle est toutefois d'une autre nature : le fait que le Gouvernement israélien ne parvient pas dans son ensemble à accepter le principe d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies. Tant qu'il ne conviendra pas que c'est là le meilleur moyen de négocier un règlement de paix, tout progrès demeurera difficile." (A/42/714, par. 33)

Nous pensons comme le Secrétaire général qu'il faut saisir l'occasion actuelle pour promouvoir activement la recherche d'un règlement global. Nous appuyons pleinement ses efforts visant à examiner avec les parties intéressées les moyens de faire avancer ce processus. Ma délégation partage l'espoir du Secrétaire général que, dans ses efforts, il pourra compter sur l'appui du Conseil de sécurité, et notamment de ses membres permanents.

Les impératifs de paix et de sécurité dans la région exigent de la raison, de la sagesse et de la clairvoyance. La paix obtenue par l'épée ne saurait durer, pas plus qu'une impasse ne peut profiter à l'une ou l'autre des parties. Les obstacles procéduriers créés pour obtenir des avantages temporaires ne devraient pas masquer les avantages d'une paix durable. Il ne s'agit pas seulement de la paix et de la sécurité internationales mais de l'utilité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de paix et de sécurité internationales.

M. WIRYONO (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Il est évident que lorsque les conflits ont leur source dans la violation persistante des droits fondamentaux des nations et des peuples tels qu'ils sont énoncés dans la Charte, les risques de l'élargissement de la guerre et de la tragédie humaine incalculable qu'elle provoque ne font que s'accroître.

Cela n'est nulle part ailleurs plus évident qu'au Moyen-Orient, où, pendant les 40 dernières années, les Palestiniens et le peuple arabe ont été privés par la force de leurs droits les plus élémentaires et où une lutte incessante, y compris cinq grandes guerres, leur ont apporté le bouleversement, la mort et la destruction. A maintes reprises, le conflit a été prêt d'embraser le monde du fait du défi insolent lancé par Israël aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée et le Conseil de sécurité. Ainsi, le conflit arabo-israélien, avec la question non réglée du droit des Palestiniens à l'autodétermination, qui est au coeur du problème, est passé inexorablement d'une crise à une autre entraînant dans son sillage des obstacles toujours plus importants au rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette région explosive.

M. Wiryono (Indonésie)

Encouragé par l'appui quasi inconditionnel que lui fournissent ses amis et protecteurs, Israël a constamment poursuivi ses politiques agressives et expansionnistes. En consolidant constamment son occupation illégale des territoires palestiniens et arabes par une annexion sournoise et par la destruction systématique des traits culturels religieux, démographiques et socio-économiques de ces territoires et en maintenant son règne brutal de terreur et d'oppression sur le peuple arabe, Israël n'a cessé d'exacerber les tensions et les hostilités dans la région, éloignant tout espoir d'aboutir à d'utiles négociations. Israël n'a pas non plus cessé ses tentatives désespérées d'anéantir l'identité nationale et la cohésion politique du peuple palestinien et d'éliminer physiquement son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Pourtant, au fil des années, l'OLP a résisté à ces attaques impitoyables et reste à ce jour l'âme et la conscience du peuple palestinien, et la force des armes ne saurait modifier ce fait fondamental.

Israël continue son occupation illégale du territoire souverain du Liban, cinq ans après son invasion armée massive de ce pays et au mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité exigeant son retrait immédiat et complet sur les frontières internationalement reconnues.

M. Wiryono (Indonésie)

Dans ce contexte, la lettre du Représentant permanent du Liban adressée au Secrétaire général (A/42/702) décrit parfaitement la dévastation perpétrée par les forces d'occupation israéliennes, y compris la politique de la terre brûlée appliquée aux villes et aux villages du sud et de la Bekaa occidentale, car Israël s'est maintenant engagé dans la destruction totale des infrastructures agricoles et autres infrastructures économiques comme moyen de chasser les citoyens libanais et les réfugiés palestiniens qui vivent là et de dépeupler ainsi la zone contiguë à la prétendue zone de sécurité établie par Israël au sud du Liban depuis 1982. Ces faits confirment les sinistres desseins d'Israël en vue d'imposer une présence militaire permanente au Sud-Liban.

Manifestement, Israël ne peut prétexter la légitime défense pour justifier sa présence illégale dans les territoires palestiniens et arabes occupés, ni justifier ses actes et pratiques inhumains de répression et de persécution. En fait, Israël doit être contraint d'assumer ses responsabilités devant la communauté internationale pour ses violations grossières de la Charte des Nations Unies, des Conventions de Genève de 1949 et d'autres normes universelles de comportement civilisé.

En 1983, un nouveau chapitre s'est ouvert dans la recherche - entreprise il y a 40 ans - d'un règlement juste et pacifique du conflit du Moyen-Orient. La Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en décembre de cette année, a adopté à l'unanimité le cadre d'un règlement global grâce à la convocation d'une conférence internationale de la paix, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. L'Indonésie a appuyé de tout coeur cette initiative historique, entérinée ensuite par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/58 C, car nous avons toujours été convaincus que la seule voie raisonnable pour parvenir à la paix réside dans la pleine utilisation des moyens et mécanismes d'édification et de maintien de la paix, dont dispose l'Organisation des Nations Unies, seule organisation multilatérale spécifiquement créée à cette fin.

Nous avons appuyé cette proposition car nous pensions qu'elle offrirait une occasion unique pour toutes les parties au conflit - y compris l'OLP - de participer sur un pied d'égalité, ainsi que les grandes puissances et les autres Etats intéressés. En outre, cela répondra également à l'avis que nous avons toujours affirmé, à savoir que pour qu'un processus de négociation soit viable, il convient de tenir compte de la même manière, dans leur ensemble, de tous les éléments essentiels d'une solution juste et durable. Pour l'Indonésie et la

majorité écrasante de l'humanité, ce sont : la réalisation des droits de l'homme et des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine; la nécessité d'obtenir le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Israël; le rejet des situations de facto créées par Israël, telles que sa politique de colonie de peuplement dans les territoires occupés et ses politiques visant à modifier le caractère et le statut de Jérusalem; et le droit de tous les Etats de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Tout au long de cette période, tous les efforts ont été faits pour progresser vers la convocation d'une conférence de paix. Au cours de la seule année écoulée, le Secrétaire général a eu des discussions continues, y compris au plus haut niveau avec les parties au conflit et les représentants des membres permanents du Conseil de sécurité. Bien que la grande majorité de ceux qui ont été consultés aient pleinement appuyé la convocation de la Conférence de paix, le Secrétaire général a toutefois signalé dans son rapport que l'obstacle majeur demeure :

"Le fait que le Gouvernement israélien ne parvient pas dans son ensemble à accepter le principe d'une conférence internationale..." (A/42/714, par. 33)

Sur ce point, nous notons qu'au sein des milieux dirigeants israéliens, des divergences apparaissent et qu'en Israël un débat animé s'est instauré concernant la proposition de la conférence de paix.

Néanmoins, le défi fondamental lancé à Israël et qui n'est toujours pas relevé concerne la reconnaissance de la réalité palestinienne, sous la direction incontestée de l'OLP, et l'acceptation d'un Etat palestinien en Palestine. Or, Israël continue de s'accrocher à son objectif totalement inacceptable de la légitimation internationale de faits accomplis, sachant fort bien que la communauté internationale n'acceptera jamais l'acquisition d'un territoire par la force, ce qui serait en totale contradiction avec la Charte des Nations Unies et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ainsi, par ses paroles et par ses actes, Israël a confirmé à maintes reprises qu'il n'a nullement l'intention de rechercher sérieusement la paix.

Dans ces conditions, les pressions politiques et diplomatiques devront être renforcées pour persuader Israël que la seule voie conduisant à la paix réside dans une solution globale, qui tiendra compte des intérêts légitimes de tous les Etats de la région. Il est donc impératif que les alliés d'Israël notamment finissent

M. Wiryono (Indonésie)

par coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour rendre possible la tenue de la Conférence internationale de la paix.

Lorsque la communauté mondiale s'est prononcée sur la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, nul ne se faisait d'illusions et ne pensait que cela serait facile. Certes, le chemin à parcourir avant la convocation de la conférence sera long et difficile. Cependant, aujourd'hui, il n'existe guère d'Etat ou groupe d'Etats qui ne soit convaincu qu'elle représente la meilleure chance, en fait la seule chance, d'un règlement global négocié et fructueux du conflit arabo-israélien. A cet égard, les Etats arabes, à leur sommet extraordinaire de Amman de novembre dernier, ont réaffirmé leur appui à la Conférence. De même, la réunion du Conseil national de Palestine, tenue à Alger en avril, a également exprimé son appui à la Conférence. Nous sommes encouragés par le renforcement de l'appui apporté par les 12 Etats Membres de la Communauté européenne.

L'Indonésie approuve pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel :

"Ces tendances positives ... nous font l'obligation de consolider les fondations déjà mises en place..." (A/42/714, par. 34)

Et nous pensons comme lui que si nous ne parvenons pas à sortir de l'impasse, cela sera contraire à l'intérêt de toutes les parties concernées et que ce n'est qu'à la conférence internationale de la paix que tous nos objectifs pourront être pleinement réalisés : la justice historique faite aux Palestiniens, la fin du conflit arabo-israélien et la paix au Moyen-Orient.

M. FISCHER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Lorsque l'on examine le point sur la situation au Moyen-Orient, l'année 1987 nous amène à évoquer plusieurs anniversaires : le soixante-dixième anniversaire de ce qu'on a appelé la Déclaration Balfour, qui envisageait la création d'un Etat juif en Palestine, le quarantième anniversaire de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, envisageant le partage de la Palestine et le vingtième anniversaire de la guerre des Six jours, à la suite de laquelle l'ensemble de la région qui constituait auparavant le territoire sous mandat de la Palestine a été placé sous contrôle israélien.

M. Fischer (Autriche)

Comme cela s'est produit si souvent pendant son histoire, le Moyen-Orient, berceau de la civilisation et origine géographique de trois grandes religions, est une fois de plus un foyer de tension qui continue de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

Lorsque l'Assemblée générale, le 29 novembre 1947, a adopté la résolution 181 (II), intitulée "Gouvernement futur de la Palestine", elle demandait la création d'un Etat arabe, d'un Etat juif et d'un régime international spécial pour la ville de Jérusalem. L'Organisation des Nations Unies assumait ainsi une responsabilité exceptionnelle excédant de beaucoup celle que lui conférait le régime de tutelle. Malheureusement, la résolution 181 (II) n'a pas été mise en oeuvre comme l'envisageait l'Assemblée générale. Cet échec historique a déclenché quatre guerres au cours des décennies qui ont suivi.

Un des alinéas du préambule de la résolution 181 (II) se lit comme suit :

"Considère que la situation actuelle de la Palestine est de nature à nuire au bien général et aux relations amicales entre les nations;"

Etant donné ce qu'a connu le Moyen-Orient au cours des 40 dernières années, cela ne peut qu'être considéré comme constituant un euphémisme. En fait, la situation au Moyen-Orient et son problème essentiel, la question de Palestine, est restée au centre des activités des Nations Unies.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé en 1949 pour alléger le sort des réfugiés palestiniens. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies avaient à l'origine pour but d'apporter une certaine stabilité dans la situation très explosive au Moyen-Orient. Sont liés à jamais à cette région les noms d'organismes tels que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST), la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Les organes des Nations Unies, comme l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, ont élaboré des formules pour une paix juste et durable au Moyen-Orient; ces formules continuent d'être à la base d'initiatives diplomatiques constructives. Malgré tous les efforts entrepris par notre organisation et par d'autres, la communauté internationale n'a toujours pas trouvé de solution globale au problème du Moyen-Orient. Tous les plans, toutes les propositions et toutes les

M. Fischer (Autriche)

idées avancés au cours des 20 dernières années ont un objectif fondamental en commun : la restitution des territoires occupés par Israël depuis 1967 en échange de la paix et de la sécurité pour tous les Etats de la région.

Il devrait être simple de traduire cette formule en une politique concrète. Or, les obstacles dans la voie de la paix se sont révélés nombreux. Le plus grand de tous semble être l'hésitation des parties au conflit à se reconnaître mutuellement. C'est là, à notre avis, une attitude qui a un effet contraire au but recherché. Cela empêche les parties d'évaluer leur propre avenir d'une manière sobre et réaliste.

Ce dont on a besoin, aujourd'hui plus que jamais, c'est d'une prise de conscience par toutes les parties du fait qu'il y a une possibilité de sortir de l'impasse actuelle. Elle exige que les deux parties fassent un choix raisonnable, mais déchirant.

Pour Israël, le choix serait ou bien de continuer sa politique de force et de supériorité militaires, de persister dans son occupation de territoires étrangers, de dénier les aspirations légitimes du peuple palestinien et de poursuivre le rêve d'un grand Israël aux dimensions bibliques, ou bien d'accepter un avenir en harmonie avec ses voisins. Israël devrait alors abandonner l'idée qu'il pourrait choisir des interlocuteurs complaisants parmi les Palestiniens. Un pays peut choisir ses amis et alliés, mais ne peut jamais choisir ses voisins géographiques. Il devrait donc accepter la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que représentant du peuple palestinien lors de futures négociations. La paix ne sera possible que lorsqu'Israël reconnaîtra que l'occupation de territoires étrangers et la paix avec ses voisins ne peuvent être conciliées. Israël devrait se souvenir de son concept initial de l'Etat et d'accepter certaines réalités démographiques. Le peuple palestinien doit tout simplement être pris en considération; il ne sera plus longtemps possible d'agir comme s'il n'y avait pas de peuple palestinien.

Pour le peuple palestinien et son représentant, l'OLP, le choix doit s'exercer entre la reconnaissance d'Israël et la perspective d'un processus menant à une paix éritable, ou le maintien du sombre statu quo.

Pour les deux parties, le choix revient à laisser de côté des notions acceptées depuis longtemps et à abandonner des territoires occupés ou des concepts politiques. Lorsque cela se sera produit, nous pourrions fort bien voir un Etat juif et un Etat arabe coexister pacifiquement comme cela avait été demandé à l'origine dans la résolution 181 (II).

M. Fischer (Autriche)

Nous avons été témoins au cours des dernières décennies d'une politique d'attente, ce qui jusqu'à présent n'a mené nulle part. Il est très douteux qu'une telle approche donne des résultats concrets. Les deux parties ne devraient pas accepter l'idée selon laquelle le temps travaille en leur faveur, mais devraient entreprendre des efforts courageux pour éliminer les derniers obstacles au commencement des négociations. La communauté internationale devrait essayer de canaliser les efforts des parties au conflit pour partir d'une base commune et aller dans une seule direction : l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Cela peut être obtenu grâce à une conférence internationale. Nous notons avec intérêt que l'idée de la convocation d'une conférence de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies reçoit un plus grand appui international. L'Autriche a appuyé cette proposition de conférence depuis le début. La participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris les Palestiniens, est nécessaire si on veut que la conférence donne des résultats significatifs.

A notre avis, la paix ne peut être fondée sur une politique de la main de fer; la paix doit être fondée sur le respect du droit international. Voici les éléments qui, de l'avis de l'Autriche, sont essentiels à une solution globale, juste et durable : le respect des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui constituent à ce jour la base la plus largement acceptée d'une solution; le retrait des territoires occupés; le respect du droit de tous les Etats, y compris Israël, à exister dans des frontières sûres et internationalement reconnues; la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et la participation de son représentant choisi, l'OLP, au processus de négociation.

Ce qui est nécessaire au stade actuel, c'est un effort concerté de toutes les parties intéressées et des membres permanents du Conseil de sécurité pour préparer la voie à la conférence internationale. La responsabilité n'est donc pas limitée aux parties au conflit, mais doit aussi être assumée par les membres permanents du Conseil de sécurité.

Le problème du Moyen-Orient présente de nombreux aspects : politique, militaire, juridique et humanitaire. La violation des droits de l'homme dans les territoires occupés par Israël est un aspect important du problème.

M. Fischer (Autriche)

Une paix juste et durable ne peut être obtenue sans le respect des droits de l'homme. La politique permanente d'Israël de création de colonies de peuplement constitue un grave sujet de préoccupation. La création de nouvelles colonies sur les terres expropriées et l'accroissement du nombre des colons sont source de désespoir pour la population arabe. Une telle politique ne fait qu'aggraver un climat déjà accablant dans les territoires occupés. Des incidents quotidiens déclenchent un cycle de violences et de répressions qui ne devrait surprendre personne après 20 ans de vie sous l'occupation. Si Israël était prêt à jeter les bases d'une solution négociée, il devrait modifier la politique qu'il mène dans les territoires occupés et, partant, créer un climat propice à une coexistence pacifique future entre les Juifs et les Arabes.

Lorsqu'il est question de la situation au Moyen-Orient et, notamment dans les territoires occupés, il convient de ne pas oublier le Liban déchiré par la guerre et divisé intérieurement. Plus de dix ans de guerre civile et d'ingérences extérieures ont très sérieusement mis en danger l'existence même du Liban. L'Autriche sensible au sort tragique des Libanais aussi bien que de la population palestinienne qui vit dans ce pays, continuera à apporter son aide humanitaire.

Avant de conclure, je voudrais rendre un hommage tout particulier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dont le siège provisoire est à Vienne. Ses travaux dans le domaine humanitaire et dans le domaine de l'éducation, menés par un personnel dévoué et dans des circonstances souvent très dangereuses, ont permis d'améliorer le sort de millions de Palestiniens depuis 1949. L'UNRWA mérite l'appui total de la communauté internationale.

En 1947, avant l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, on a déclaré que :

"Un règlement juste ne peut être trouvé que si l'on tient suffisamment compte des intérêts légitimes des deux peuples."

Il importe de garder présent à l'esprit le fait qu'au cours de la dernière décennie, les intérêts légitimes du peuple palestinien n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritaient, c'est le moins qu'on puisse dire. La communauté internationale doit se fixer le très noble objectif de donner au peuple palestinien ce qui lui revient.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Le Moyen-Orient demeure l'un des foyers de tension les plus dangereux et une source permanente de menace pour la paix et la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que la question de Palestine reste l'élément central de la crise du Moyen-Orient. Cette conclusion à laquelle est parvenue la communauté internationale est encore tout à fait valable, bien que la situation au Moyen-Orient ait été influencée par un certain nombre de facteurs, y compris les conflits dans les zones adjacentes à la Palestine. Nous sommes convaincus que les efforts en vue d'un règlement durable, global, pacifique et juste de la question de Palestine, sans lesquels aucune solution à la crise du Moyen-Orient n'est possible, doivent être intensifiés plus avant. La situation ne peut être résolue par des moyens militaires, car il est impossible, en fait, de parvenir, d'un point de vue militaire, à une solution durable de l'un des problèmes internationaux les plus importants. L'accroissement de la production d'armes, et tout particulièrement le renforcement illimité du potentiel militaire d'Israël, ne peut conduire qu'à un accroissement des tensions et au danger de voir à tout moment la situation dégénérer en un conflit militaire.

L'occupation continue par Israël de la Rive occidentale du Jourdain, de la bande de Gaza, de la Jérusalem orientale, des hauteurs du Golan et du sud du Liban, les mesures agressives prises contre les pays arabes et la suppression par la force des droits légitimes des Palestiniens sont des facteurs propices à aggraver la crise et à éloigner les possibilités d'une solution. Dans ce contexte, nous voulons réaffirmer notre solidarité avec le peuple palestinien et notre soutien total à ses droits inaliénables, y compris son droit à la création d'un Etat qui lui soit propre. Nous confirmons également notre appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriales de la République arabe syrienne et du Liban, dont une partie du territoire est occupée par Israël.

Dans le même temps, nous voulons, entre autres, exprimer notre reconnaissance pour le rôle joué par les Nations Unies, particulièrement par les Forces des Nations Unies chargées d'observer le dégauchement (FNUOD) et par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dont les activités en matière de préservation de la paix bénéficient de notre soutien politique et financier.

Nous sommes toutefois conscients que le retrait sans conditions des forces israéliennes des territoires occupés depuis 1967, l'exercice par les Palestiniens de leur droit à l'autodétermination et de leur droit à créer leur propre Etat, et

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

les garanties d'une existence sûre, dans la paix et la stabilité, de tous les Etats de la région, y compris de l'Etat arabe de Palestine et de l'Etat d'Israël constituent les conditions sine qua non de toute solution de la crise du Moyen-Orient.

La République socialiste de Tchécoslovaquie est convaincue qu'une solution globale, juste et durable de la situation au Moyen-Orient, ne peut être obtenue que grâce à une conférence de paix internationale, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, et également des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous avons étudié avec intérêt les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité par le Secrétaire général concernant les consultations qu'il a eues dans le cadre du mandat qui lui a été confié par les résolutions 41/43 et 41/162 de l'Assemblée générale.

Il est satisfaisant de constater que par rapport à la période précédente, le Secrétaire général a pu écrire :

"Aucun membre du Conseil de sécurité ne s'est opposé en principe à l'idée d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies."

(A/42/277, par. 3)

Toutefois, il est évident qu'il existe encore des désaccords importants quant à la portée et au mandat de la conférence et quant à la participation de l'OLP.

Nous sommes convaincus que la conférence doit fonder la solution à la question du Moyen-Orient strictement sur les principes du droit international. Nous estimons qu'il est nécessaire de ne pas réduire la base d'une telle solution aux seules résolutions 242 (1967) et 383 (1973) du Conseil de sécurité, mais de l'élargir grâce à toute une série de résolutions des Nations Unies qui incluent les droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat. Nous pensons que la nature globale d'une telle conférence est une condition préalable essentielle à son succès. Nous sommes convaincus que si on utilise à mauvais escient l'idée d'une conférence, c'est-à-dire comme une simple façade pour des négociations séparées, cela mettrait en danger l'ensemble de la conférence internationale. Nous réaffirmons, dans ce contexte, notre entière identité de vues avec l'avis de la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies quant à la nécessaire participation de l'OLP, en toute égalité.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Les tentatives en vue de conclure des marchés séparés aux dépens des droits inaliénables du peuple palestinien ne peuvent être considérées comme une approche constructive du règlement de la situation car elles ne résolvent pas le problème essentiel, à savoir la nécessité d'accorder l'autodétermination au peuple palestinien sous la forme de la création d'un Etat qui lui soit propre.

La République socialiste tchécoslovaque est convaincue qu'il est nécessaire de procéder, sans tarder, aux préparatifs de la Conférence. Ce sont précisément les activités du Comité préparatoire qui pourraient aider à surmonter les divergences actuelles. C'est la raison pour laquelle nous nous prononçons une fois encore en faveur du début de ses travaux avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité.

L'évolution des positions sur les questions relatives à la situation au Moyen-Orient a prouvé, au cours de ces dernières années, que l'on était de plus en plus convaincu du caractère inévitable d'une solution politique globale. Nous accordons une grande valeur au fait qu'un plus grand nombre d'Etats, de mouvements et d'organisations cherchent à réaliser une compréhension commune de la nécessité d'un règlement équitable de la situation au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, les positions de ceux qui s'opposent à un règlement pacifique sont de plus en plus évidentes. Nous jugeons bon de rappeler la conclusion du Secrétaire général selon laquelle :

"L'obstacle majeur à l'heure actuelle est ... le fait que le Gouvernement israélien ne parvient pas dans son ensemble à accepter le principe d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies."

(A/42/714, par. 33)

Nous déclarons fermement que la politique d'agression, d'occupation et d'annexion d'Israël, qui réprime de façon violente les droits du peuple palestinien et qui nie la souveraineté des Etats des pays arabes, est absolument vouée à l'échec.

Si les dirigeants israéliens et ceux qui les soutiennent sur les plans politique, financier et militaire ne modifient pas radicalement leur politique, la situation explosive dans la région pourrait dégénérer en un conflit généralisé. C'est pourquoi, nous exprimons une fois encore notre plein appui aux efforts de la communauté internationale en vue de parvenir à un règlement global, juste et

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

durable de la situation au Moyen-Orient grâce à une conférence internationale qui permettrait de garantir la paix, la stabilité et la sécurité à toutes les nations de cette région profondément éprouvée.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Au début de son dernier rapport sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général a parlé de l'interdépendance croissante dans les relations internationales. Il entendait par là qu'il est généralement admis que dans l'intérêt de la communauté internationale il convient de répondre sincèrement au défi auquel le monde est confronté à l'heure actuelle. Dans le même rapport, le Secrétaire général affirmait que :

"Tout retard ne peut que prolonger la violence et les dangers qui sont le contrepoint de la vie quotidienne au Moyen-Orient." (A/42/1 p. 4)

Ce retard est provoqué, comme l'affirme le Secrétaire général, par le fait que toutes les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le principe d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties sous les auspices des Nations Unies.

Les propos du Secrétaire général reflètent l'idée essentielle de l'organisation internationale; ils reflètent également l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'objectif primordial de l'Organisation, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'idée essentielle repose sur la foi dans les capacités de l'être humain et par conséquent les capacités des nations d'éviter les tragédies de la guerre et de l'instabilité, étant donné que les pays du monde sont des entités indépendantes et non pas le jouet du destin. Partant de cette foi dans les capacités de l'être humain à préférer la paix à la guerre, la justice à l'injustice, les Nations Unies ont été créées pour encourager la coopération internationale, régler les relations entre Etats et pour devenir un forum de diplomatie dite parlementaire ou de dialogue et d'échanges de vues sous les auspices de cette organisation.

Fort de cette conviction, la famille internationale, par l'intermédiaire de l'Organisation, d'organisations régionales et de pays indépendants a accordé une importance particulière au problème du Moyen-Orient. Cette importance se reflète non seulement dans le nombre de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et également par leurs commissions et leurs organes

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

subsidiaires mais aussi par la notion internationale des principes et des moyens qui représentent les fondements d'une solution acceptable.

En ce qui concerne les moyens, la pierre angulaire de cette notion est la quasi-unanimité internationale sur un accord prévoyant la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties sous les auspices des Nations Unies. Cela est reflété dans la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

Les principes sur lesquels reposent cette unanimité dérivent de la Charte des Nations Unies, y compris le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force ou par l'agression et la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Toutefois cette conférence continue de se heurter à des obstacles qui sont placés sur sa voie par Israël et ses alliés.

Il est aisé pour ceux d'entre nous qui ont eu l'expérience de la politique d'agression israélienne de comprendre les motifs qui incitent Israël et ses alliés à tenter de faire échouer ces efforts internationaux. Cette situation a montré très clairement que la paix n'est pas une nécessité en soi pour Israël. Une entité qui a été créée par l'agression et qui a été entretenue par l'occupation ne saurait accepter la paix comme étant une solution viable. Par conséquent, nous entendons presque quotidiennement les dirigeants israéliens proposer des solutions contradictoires. Ils sont partisans de négociations bilatérales plutôt que d'une conférence internationale, estimant que les négociations bilatérales conférerait à Israël une position de supériorité dans les négociations qui lui permettrait de s'assurer toutes les concessions de l'autre partie, notamment si ces négociations étaient menées sous les auspices des alliés d'Israël. Nous les entendons également dire que les négociations doivent couvrir tous les aspects de la situation au Moyen-Orient, que tout est négociable, mais ensuite ils précisent qu'il convient d'exclure des négociations le retrait des territoires arabes occupés et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Ensuite, ils nous disent que les négociations doivent débiter sans condition préalable, mais ils posent des conditions préalables en affirmant que certains membres permanents du Conseil de sécurité doivent établir ou rétablir des relations diplomatiques avec Israël et permettre aux Juifs d'Union soviétique d'émigrer.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Par conséquent, nous constatons que les négociations doivent débiter selon les termes définis par Israël. Cela montre très clairement qu'Israël, lorsqu'il pose ces conditions et soulève ces difficultés, considère la paix comme étant le choix d'autrui et non pas son propre choix, notamment tant que l'équilibre des forces internationales lui demeure favorable, en raison de ses alliances stratégiques.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis

Ceci ressemble aux conditions imposées par l'Afrique du Sud raciste pour l'indépendance de la Namibie quand elle lie cette indépendance au retrait des forces cubaines d'Angola, conditions repoussées par la communauté internationale dans son ensemble.

Comme nous l'avons dit, nous ne trouvons pas surprenante la position d'Israël mais nous nous demandons quelle est la position de la superpuissance qui se tient derrière Israël. Est-ce que l'appui à la politique israélienne de refus de la paix est le moyen idéal de diriger la politique internationale au Moyen-Orient?

L'implantation persistante par Israël de colonies de peuplement dans les territoires occupés, son annexion du territoire syrien des hauteurs du Golan, ses actes de terrorisme contre les Palestiniens et son occupation continue d'une partie du Sud-Liban sont autant de preuves de la politique de colonies de peuplement d'expansion colonialiste d'Israël.

Les dernières informations reçues et celles que nous a fournies le Secrétaire général montrent qu'Israël élude la question, annexe certains territoires du Sud-Liban situés à l'intérieur de la zone dite de sécurité et y implante de nouvelles installations militaires. Le bombardement du réacteur nucléaire iraquien consacré à des fins pacifiques est un autre exemple du rôle joué par Israël dans notre région, qui vise à empêcher tout développement économique et social dans cette partie du monde, pour qu'elle reste arriérée, disloquée et dépendante.

Si le colonialisme expansionniste de peuplement et le terrorisme officiel sont les côtés de la pyramide de la politique israélienne, l'idéologie sioniste en est la base. N'oublions pas que le sionisme est une philosophie, une institution et une pratique. C'est une philosophie qui divise la race humaine en deux catégories : les Juifs et les non-Juifs. L'institution, c'est l'Etat d'Israël et la prétendue force de défense israélienne. La pratique, c'est l'invasion des territoires d'autrui pour les transformer en territoires juifs, dépendants de cette institution, accessible aux seuls Juifs. C'est sur cette base que se sont développées les politiques suivies par cette institution, le terrorisme systématique et la violence armée. Le général Gor, ancien chef d'état-major israélien, a déclaré au journal Al-Hamish Mar le 10 mai 1978 :

"Quand j'autorise Yanoukh, le Commandant du secteur nord, à utiliser l'aviation, l'artillerie et les blindés, je sais exactement ce que je fais. Depuis notre guerre d'indépendance jusqu'à ce jour nous avons toujours combattu les populations civiles arabes des villages et des villes."

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Par conséquent, Israël, comme le Gouvernement sud-africain, mise sur la force et défie la communauté internationale en imposant une politique de fait accompli. Le Premier Ministre israélien, M. Shamir, a affirmé à maintes reprises dans des entretiens privés que le monde oubliera l'occupation des territoires arabes si Israël réussit à conserver ces territoires dans les décennies à venir et ne compte que sur ses propres forces pour y parvenir, comme l'indique l'édition internationale du Jerusalem Post du 25 juillet 1987.

Il est regrettable que les Etat-Unis, pays du libéralisme, du respect de la propriété et des droits humains, fournissent une aide morale, militaire et matérielle à un gouvernement qui refuserait ces droits à autrui, lui permettant de s'étendre aux dépens des autres et de violer les droits d'autrui. Cette approche politique bien délibérée menace les bases mêmes de l'ONU fondées sur les principes qui gouvernent notre système international : la politique internationale unanime a condamné tout pays qui violerait les droits d'autrui et aurait recours à la force dans ses relations avec d'autres Etats, car cela nuirait à la paix et à la sécurité internationales.

L'approche israélienne maintiendrait l'état de guerre dans une région qui est très vulnérable. Aucun pays ne saurait tolérer l'occupation, aucun peuple ne peut tolérer la soumission ni la privation de son droit à l'autodétermination. L'essence de la crise du Moyen-Orient c'est la question palestinienne. La stabilité et la paix ne sauraient régner dans la région sans qu'une solution ne soit trouvée à cette question dans tous ses aspects sur la base de la légitimité internationale. Partant de cette conviction, mon pays appuie la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, dans le cadre des Nations Unies, et conformément au consensus international et au consensus arabe représenté dans les résolutions adoptées par le récent Sommet arabe.

L'histoire nous a appris que la volonté des peuples est invincible. Les peuples d'Asie et d'Afrique, qui ont jeté bas le joug du colonialisme depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous en donnent un exemple. La lutte du peuple palestinien a commencé il y a 70 ans avec la Déclaration Balfour. C'est un signe du caractère sacré du principe de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples. La Charte des Nations Unies a reconnu ce caractère sacré et l'histoire des nations démontre que ceux qui recourent à la force à des fins de répression et

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

de terreur sont en fin de compte perdants car l'équilibre des forces se modifie et la volonté de la communauté internationale l'emporte sur ceux qui se mettent au bord de la communauté internationale.

M. JOZAME (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : La première expansion reconnue de la civilisation a eu pour origine les vallées du Moyen-Orient. Son évolution a donné naissance à de grandes cultures dans de nombreuses régions du monde tout au long des trois derniers millénaires. A partir de ce cadre biblique des religions vivifiantes ont ensuite contribué à l'épanouissement de l'esprit humain. Pour toutes ces raisons, il est d'autant plus paradoxal que ce soit dans ce même cadre que se déroule aujourd'hui un des conflits géopolitiques les plus épineux de notre époque qui menace gravement non seulement la paix dans les pays de la région mais aussi la sécurité du monde entier et remet en question la raison d'être de notre organisation.

M. Jozame (Colombie)

Il y a eu peu d'occasions où les dispositions de la Charte des Nations Unies ont été autant remises en question et où l'on a ignoré de manière aussi flagrante les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Pendant les 40 dernières années, des défis ont été lancés à la sagesse collective et à la volonté politique de l'immense majorité des pays membres épris de paix de la communauté internationale qui souhaitent la solution pacifique des différends.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il n'est pas de région de la planète qui ait été davantage terrorisée, ensanglantée et ravagée que la région éprouvée du Moyen-Orient. Avec pour toile de fond un conflit permanent - la question de Palestine -, de nombreuses guerres régionales ont éclaté qui ont engendré la haine, la jalousie et la rancœur. Un pays - le Liban - a été quasiment détruit pour avoir donné asile à des réfugiés sans patrie. Deux cultures remontant au mésolithique - l'Iraq et l'Iran - s'affrontent et sont près de s'anéantir mutuellement.

Le Secrétaire général a raison lorsque, face à une situation aussi navrante, il déclare :

"Tout retard ne peut que prolonger la violence et les dangers qui sont le contrepoint de la vie quotidienne au Moyen-Orient." (A/42/1, p. 4)

Et il est évident que la situation ne fera qu'empirer tant que l'on n'aura pas trouvé une solution globale et permanente permettant d'instaurer une paix définitive pour tous les peuples en conflit et d'assurer, grâce à un dialogue franc, que toutes les parties intéressées soient traitées sur un pied d'égalité.

La Colombie, pays latino-américain en développement et non aligné, que des liens ancestraux, culturels et religieux unissent aux peuples du Moyen-Orient, estime que seule l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, où sont pleinement reconnus les droits des Palestiniens, peut servir de base à une solution globale et négociée.

De même, nous estimons qu'il est indispensable de rétablir la dignité, la souveraineté, l'indépendance, l'unité politique et l'intégrité territoriale du Liban et d'obtenir le retrait des troupes étrangères de tous les territoires occupés dans l'ensemble du Moyen-Orient.

La Colombie est particulièrement préoccupée par la grave situation qui règne au Liban et par l'état de prostration dans lequel ce pays est plongé. C'est un pays exemplaire à tous égards, souffrant les affres d'une guerre qui grève lourdement ses réserves humaines, naturelles et financières, d'une guerre injuste

M. Jozame (Colombie)

qui lui a été imposée contre sa volonté simplement parce qu'il voulait contribuer à la pacification de la région.

Les Nations Unies ne peuvent pas se désintéresser du sort du Liban. La communauté internationale ne doit ménager aucun effort non seulement pour mettre un terme à la tragédie libanaise mais aussi pour contribuer à la reconstruction spirituelle et matérielle du Liban afin que ce pays redevienne un centre de développement et un exemple de civilisation. Le destin du Liban doit être une responsabilité que nous partageons tous.

Dans le même ordre d'idées, les belligérants dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq doivent respecter les résolutions pertinentes du Conseil exigeant un cessez-le-feu et le retour aux frontières d'avant le conflit. Ainsi seulement empêcherons-nous que le conflit ne s'étende à un plus grand nombre de pays.

Pour toutes ces raisons, nous appuyons sans réserves les efforts du Secrétaire général et de l'Assemblée générale pour créer une atmosphère propice à la tenue tant désirée et si nécessaire, de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qui pourrait réaffirmer le droit de tous les peuples et de tous les Etats de la région à coexister dans la paix, la sécurité et le bon voisinage, l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

La Colombie estime que les Nations Unies ne doivent épargner aucun effort pour rechercher sans relâche une solution à cette crise, inscrite d'année en année à notre ordre du jour comme pour nous reprocher notre incapacité à épargner aux générations palestiniennes et arabes le fléau de la guerre, comme le souhaitaient San Francisco les fondateurs de notre organisation. Il nous paraît de bon augure que la communauté internationale aspire enfin à mettre un terme à ce chapitre sanglant de notre histoire contemporaine.

M. AL-FANNAH (Oman) (interprétation de l'arabe) : C'est un plaisir pour moi de dire, au nom de ma délégation, combien nous nous félicitons de la compétence et de l'habileté diplomatique avec lesquelles le Président, M. Florin, dirige les travaux de cette session. Il ne fait aucun doute que cela contribuera à leur succès.

Nous parlons aujourd'hui d'une des régions des plus névralgiques du monde : le Moyen-Orient, où règne une situation pénible exigeant une action sincère et courageuse. La communauté internationale a une responsabilité particulière

vis-à-vis de la situation au Moyen-Orient car les problèmes de cette région persistent depuis la création de l'Organisation internationale, mettant en danger la paix et la sécurité internationales.

L'instabilité et la persistance des tensions dans cette importante région du monde suscitent une vive préoccupation et pourtant, en dépit des efforts déployés pour surmonter les obstacles à sa convocation, rien ne permet de penser que la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, dont l'objet serait de garantir le bien-être et la stabilité aux peuples de la région, doive avoir lieu dans un proche avenir.

M. Al-Fannah (Oma

Le défi permanent d'Israël, ce défi odieux et continu de la communauté internationale qui est manifeste dans ses pratiques arbitraires dans les territoires arabes occupés depuis 1967, exige que la communauté internationale adopte des mesures efficaces qui incitent Israël à se conformer à la légalité internationale, à respecter la Charte des Nations Unies ainsi que leurs résolutions, afin que notre organisation internationale soit toujours forte et puissante et qu'elle puisse assumer son rôle et jeter les fondements de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays, au moment où il lance un appel à la communauté internationale pour l'accélération des mesures en vue de la tenue d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, espère voir les deux superpuissances adopter toutes les mesures nécessaires pour surmonter les obstacles qui font face à la tenue de cette conférence et ce avant qu'il ne soit trop tard. Nous espérons également qu'Israël saura prendre une décision courageuse en approuvant la tenue de cette conférence qui, sans aucun doute, réalisera la paix et la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

A Oman, nous rendons hommage aux efforts incessants déployés par les Nations Unies et le Secrétaire général aux fins de parvenir à une solution globale et durable des problèmes de la région. De même, nous voudrions ici nous féliciter des efforts qui ont été déployés par sa majesté le Roi de Jordanie, ainsi que par ses frères palestiniens, dans la recherche d'une solution juste et globale de la question de Palestine qui constitue l'essence même de la question du Moyen-Orient et cela sur la base de la restitution des territoires arabes occupés en 1967, afin de permettre au peuple frère de Palestine d'exercer son droit à l'autodétermination sur son territoire et dans son pays.

La persistance de l'agression israélienne au Liban, ainsi que son occupation du territoire libanais, ont prouvé au monde entier qu'Israël s'acharne à empêcher l'instauration de la paix dans la région. La communauté internationale devrait renouveler son refus de ces actes contraires aux coutumes et au droit international. De même, toutes les forces israéliennes devraient être retirées du Liban et on devrait aider le Liban à étendre sa souveraineté sur tout son territoire et permettre au peuple libanais d'exercer son droit à la paix, à la sécurité et au bien-être.

M. Al-Fannah (Oman)

Mon pays se félicite de l'évolution des relations fraternelles entre la République arabe d'Egypte et les autres pays arabes. Le rétablissement des relations diplomatiques entre un certain nombre d'Etats arabes et l'Egypte est considéré comme un nouveau pas sur la voie de la solidarité arabe. Cela doit susciter la fierté de tous les Arabes qui n'oublieront jamais le rôle de l'Egypte, tant de son peuple que de son gouvernement.

Les difficultés et les problèmes doivent stimuler nos efforts en vue de renforcer et consolider le rôle de cette organisation internationale afin de lui permettre de trouver les solutions pertinentes et convenables à tous ses problèmes. Cela ne sera possible que si chacun des Etats Membres de l'Organisation internationale assume les responsabilités qui lui sont imparties par la Charte. Comme S. M. le Sultan Kabous Ben Saïd d'Oman l'a déclaré le 19 novembre 1982 :

"Il est grand temps que tous les Etats assument leurs responsabilités dans le cadre de la communauté internationale afin d'activer le rôle des Nations Unies, de le consolider et de le réaffirmer afin que l'Organisation puisse exercer une influence positive sur les causes de la paix et de la sécurité internationales."

M. FAKHOURY (Liban) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale est en train d'examiner le point 39 de l'ordre du jour, intitulé "La situation au Moyen-Orient", objet du rapport du Secrétaire général (A/42/714) en date du 13 novembre 1987. Le rapport indique notamment, au paragraphe 36 de la section b) du chapitre II, qu'il y a deux principales questions en suspens dans la région du Moyen-Orient qui risquent de déclencher une explosion à tout moment. La question qui se pose donc est de savoir qui doit être tenu pour responsable d'une situation aussi dangereuse?

La région du Moyen-Orient s'est vu refuser la sécurité et la stabilité depuis la création de l'Etat d'Israël il y a 40 ans. Cet Etat a suivi une politique d'expansion par l'agression contre les territoires et les peuples arabes voisins. Il a également imposé son hégémonie aux Etats de la région et ailleurs. Il est ainsi responsable, et en premier chef, de la détérioration de la situation dans la région, situation qu'il maintient perpétuellement explosive, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.*

* M. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines), Vice-Président, assume la présidence.

Israël est pleinement responsable de la spoliation des terres arabes en Palestine et de l'expulsion du peuple palestinien de ses terres. Il a systématiquement appliqué une politique de répression contre ce peuple sous son occupation, peuple qu'il a même poursuivi dans les pays voisins. Il a persisté à priver ce peuple de ses droits légitimes à retourner dans ses foyers et de son droit à l'autodétermination dans un Etat indépendant sur sa propre terre. Israël est principalement responsable de l'échec des tentatives visant à appliquer la résolution de l'Assemblée générale en faveur de la convocation d'une conférence de paix internationale. Il est responsable de la création d'une atmosphère d'hostilité et d'avoir semé les germes du conflit en refusant d'accepter les résolutions de l'Assemblée générale, en annexant la ville sainte de Jérusalem, la transformant illégalement en capitale d'Israël, et en annexant le Golan arabe syrien. Il est également responsable d'une série d'actes de piraterie tant en mer que dans les airs. Il a recouru illégalement à la construction de colonies de peuplement, violant ainsi le caractère sacré de lieux de culte, d'écoles et d'universités. Chacune de ces politiques et pratiques constitue une violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et un mépris flagrant des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui, en dernière analyse, portent la responsabilité de l'échec des efforts visant à dissuader Israël et à mettre un terme à ses politiques et pratiques agressives.

M. Fakhoury (Liban)

Le peuple palestinien a été la première victime de la création d'Israël et de sa politique. Toutefois, Israël avait besoin d'une nouvelle victime; ainsi le Liban et le peuple libanais sont devenus cette nouvelle victime. Ce choix n'a pas été fait au hasard mais a résulté d'un plan prémédité de destruction d'un pays qui était un exemple d'harmonie fraternelle entre ses différentes communautés, un pays dont la prospérité et la largeur d'esprit constituaient un défi pour un Israël bâti sur la distinction religieuse et raciale. En outre, Israël convoitait le territoire libanais et ses ressources en eau.

Le Liban est bientôt devenu l'ennemi No 1 d'Israël. Il a été victime de plusieurs invasions israéliennes armées en 1970, 1972, 1978 et 1982. Israël n'a jamais hésité à se livrer à des actes d'agression flagrante contre le Liban ni à exercer des pratiques inhumaines contre des villes et des villages libanais, violant le territoire, l'espace aérien et les eaux territoriales libanais. Les plaintes du Liban adressées au Conseil sont restées sans effet, parce que le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter les mesures nécessaires pour mettre un terme aux agressions et pratiques israéliennes. L'échec du Conseil a encouragé Israël à poursuivre ses actes d'agression contre le Liban et le peuple libanais.

Le Conseil de sécurité s'est trouvé également dans l'incapacité de faire appliquer les résolutions adoptées après chaque invasion, ce qui a incité Israël à se livrer à de nouvelles invasions et à occuper une partie du Sud-Liban, dont il parle comme d'une zone de sécurité et qui sert de base de première ligne pour ses opérations et les activités des forces qu'il contrôle.

Nous avons lancé plusieurs avertissements ici et au Conseil de sécurité à propos de ce plan israélien et prié instamment le Conseil de prendre, au moins une fois, une position ferme et résolue. Mais en vain.

Les pratiques israéliennes, qui ont fait l'objet des plaintes libanaises, ont revêtu toutes les formes possibles de violence, telles que le bombardement, les attaques navales et aériennes contre des villes, des villages et des camps, y compris l'assassinat, l'expulsion et le kidnapping. Israël a recouru à la piraterie, mis des ports en quarantaine, brûlé des récoltes, modifié des frontières internationales, annexé des territoires, interdit la liberté de mouvement aux habitants dans leurs propres villes et sur leurs propres terres, et gêné les activités des pêcheurs, les empêchant de gagner leur vie.

M. Fakhoury (Liban)

Les Libanais, dans le sud du pays, vivent dans cette atmosphère de terreur et de violence que je viens de décrire. Toutefois, ils résistent aux agresseurs, armés de leur foi en leur pays et de leur droit de libérer leur terre, sans se laisser intimider par la force et les pratiques d'Israël et sans se laisser décourager par l'incapacité du Conseil de sécurité à faire appliquer ses décisions, ou par l'attitude indifférente de la communauté internationale à l'égard de leur cause.

Le peuple libanais souffre depuis longtemps de l'occupation et des pratiques israéliennes. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui n'a pas été en mesure de s'acquitter de sa mission, est témoin de ces souffrances.

Le rapport du Secrétaire général révèle la gravité de la situation et sa nature explosive. Si le Liban insiste pour que soient appliquées les résolutions du Conseil de sécurité, depuis les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) jusqu'aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982), c'est parce qu'il veut faire du sud une zone de sécurité, de paix et de stabilité. Et cela ne peut se faire que par le retrait total et inconditionnel d'Israël du territoire libanais et le déploiement de la FINUL avec l'armée libanaise jusqu'aux frontières internationalement reconnues, ce qui permettrait au Gouvernement libanais de recouvrer son autorité sur son propre territoire et de mettre immédiatement fin à toutes les activités israéliennes. Tout cela exige la détermination nette et claire du Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates et efficaces, ce qui exige la décision unanime d'appliquer les résolutions du Conseil et d'appuyer la Force internationale ainsi que les efforts du Secrétaire général. Nous espérons encore qu'une décision unanime, semblable à celle qui a été prise au cours du renouvellement du mandat de la FINUL, le 18 avril 1986, permettra de faire appliquer les résolutions internationales.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer les remerciements du Liban au Secrétaire général et à ses adjoints pour leurs efforts. Nous apprécions également les activités dont s'acquittent les Forces des Nations Unies, dans des situations difficiles et souvent pleines de risques, pour exécuter une partie de leur mandat. Le Liban voudrait exprimer sa gratitude toute particulière aux pays qui participent à la Force et contribuent aux opérations de maintien de la paix pour les sacrifices consentis par leurs contingents pour la paix et la sécurité internationales.

M. Fakhoury (Liban)

Nous appuyons pleinement aussi les appels lancés par le Secrétaire général pour combler le déficit d'un montant de 240 millions du budget de la FINUL. Nous lançons un appel urgent à notre tour aux pays qui n'ont pas encore donné suite à leurs annonces de contribution, car la persistance du déficit pourrait condamner l'une des opérations de maintien de la paix les plus importantes de notre temps, ce qui risquerait d'affecter la crédibilité des Nations Unies et du Conseil de sécurité ainsi que les opérations de maintien de la paix dans le monde.

Outre la dégradation de la sécurité au Sud-Liban, le pays traverse une grave crise économique qui pourrait aboutir à une véritable famine si rien n'était fait pour la résoudre et si les pays qui sont à même de l'aider ne répondaient pas à l'appel lancé par le Secrétaire général pour une aide financière et une assistance qui puissent satisfaire les besoins les plus urgents.

L'Assemblée générale va être saisie d'un projet de résolution sur le relèvement et le développement du Liban, qui a été approuvé à l'unanimité à la Deuxième Commission. Nous espérons qu'il sera répondu généreusement aux appels du Secrétaire général de façon que la solidarité avec le Liban se traduise plus concrètement et qu'il soit possible d'atténuer la crise que traverse notre pays, qui offre encore l'exemple d'un pays respectueux de la Charte des Nations Unies, qui s'en tient aux principes de notre Organisation et s'efforce de parvenir à l'unité entre ses Membres.

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : La situation au Moyen-Orient est à l'ordre du jour des grandes instances régionales et internationales. Cette assemblée est saisie une fois encore de cette même question, que la plupart d'entre nous connaissent bien. Ce problème subsiste et nous sommes encore loin d'une solution acceptable.

Le coeur du problème du Moyen-Orient est la question palestinienne. La position de ma délégation sur la question de Palestine a été présentée clairement dans notre déclaration prononcée au cours du débat sur ce point il y a quelques jours. Nous tenons à réaffirmer que les Palestiniens ont droit à l'autodétermination et à une patrie indépendante. La saisie et l'occupation par Israël des territoires palestiniens par ses guerres d'agression sont la cause fondamentale des tensions dans la région. L'intransigeance d'Israël, sa politique aventurière d'agression continue à l'égard de ses voisins et son recours à la force sans hésitation pour violer l'intégrité territoriale de ses voisins arabes non seulement exacerbent les tensions dans la région mais pourraient également rompre la stabilité globale si fragile.

Israël continue à justifier ses actes au nom de la légitime défense. En réalité, toutefois, les intentions d'Israël sont parfaitement claires. Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, sur la base des renseignements et des témoignages dont il est saisi, a conclu que la politique générale d'Israël continue de suivre la même voie que dans le passé. Le principe fondamental de cette politique est que les territoires occupés par Israël sont parties intégrantes d'Israël. Cette politique a abouti à différentes mesures comme la création de colonies de peuplement, l'expropriation de biens, les transferts de citoyens israéliens vers les territoires occupés et un encouragement, direct ou indirect, prodigué à la population palestinienne pour qu'elle quitte sa patrie. En conséquence, Israël contrôle à présent, directement ou indirectement, 50 % de la Rive occidentale ainsi que Jérusalem Est.

Cette conduite a pour conséquence inévitable de pousser les Palestiniens à lutter pour libérer leur patrie. La férocité redoutable de l'utilisation de la force, déchaînée à maintes reprises par Israël contre les Palestiniens, ne peut qu'attiser davantage la haine. De l'avis de ma délégation, la conduite d'Israël ne peut se justifier au nom de la légitime défense. Il est évident qu'Israël s'est engagé dans une politique expansionniste.

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

Ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, de ses efforts inlassables et de sa patiente diplomatie pour promouvoir la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Cependant, nous notons avec un profond regret que l'obstacle principal reste le refus d'Israël de reconnaître qu'une telle conférence est la meilleure façon de négocier un règlement de paix. Le refus d'Israël d'accepter cette idée et d'entendre les appels de la communauté internationale, son refus de respecter les résolutions des Nations Unies et les normes du droit international régissant la conduite des relations internationales illustre l'obsession d'Israël pour ce qui est du recours à la force.

Notre position à l'égard de cette conférence a été exposée clairement dans notre déclaration au cours du débat sur la question de Palestine, à savoir que la participation de toutes les parties intéressées, y compris le seul représentant légitime du peuple palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine, doit être garantie si l'on veut parvenir à une solution globale, juste et durable.

S'agissant maintenant de la situation au Liban, nous constatons avec préoccupation que la situation dans ce pays reste explosive et instable. Nous apportons notre appui à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans les efforts qu'elle déploie pour rétablir la souveraineté libanaise au Sud-Liban. Là encore, l'intransigeance d'Israël est flagrante. Son refus de se retirer entièrement du Sud-Liban a empêché la FINUL de s'acquitter de son mandat. Israël est resté dans la prétendue zone de sécurité, en violation évidente de la souveraineté du Liban.

Ma délégation constate également à son grand regret qu'en dépit du noble rôle de maintien de la paix de la FINUL dans la région, sa situation financière continue à se dégrader. Pour cette raison nous engageons les Membres des Nations Unies à honorer leurs obligations financières à l'égard de la FINUL, car il nous semble important que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuent de jouer leur rôle indispensable pour endiguer et atténuer les tensions dans la région.

En espérant une évolution positive des événements au Moyen-Orient, nous devons nous occuper des réfugiés palestiniens victimes de la guerre d'agression menée par Israël depuis 1967. Aujourd'hui, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) vient en aide à plus de 2 millions de réfugiés au Moyen-Orient. Néanmoins, dans les

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

conditions financières actuelles, cet organisme, par manque de fonds, a dû réduire considérablement ses services, en particulier dans l'un des domaines les plus importants, celui de l'éducation. L'UNRWA mérite par conséquent tout l'appui et l'attention dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Je voudrais faire état de la position de longue date de mon Gouvernement, et qui s'appuie sur le large accord intervenu au sein de la communauté internationale, à savoir qu'un règlement doit se fonder sur les trois considérations suivantes : premièrement, le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967; deuxièmement, la reconnaissance et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région et de leur droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et, enfin, une solution satisfaisante du problème palestinien fondée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination.

M. OLZVOY (Mongolie) (interprétation du russe) : Cette année, 1987, coïncide avec deux dates tristement célèbres dans l'histoire des peuples du Moyen-Orient : le vingtième anniversaire de l'agression d'Israël contre les Arabes en 1967 et le cinquième anniversaire de son intervention armée contre le Liban en 1982. Au cours de toutes ces années, la situation au Moyen-Orient a été marquée par une tension explosive due à l'occupation continue des terres arabes par l'agresseur et à ses actes expansionnistes contre des Etats voisins.

L'agresseur a agi de façon brutale dans les territoires qu'il occupait, tuant des innocents, dont des femmes et des enfants, privant les Arabes de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales. Toutes ces années, la souveraineté et l'intégrité territoriale de certains Etats arabes ont été foulées aux pieds et les droits nationaux du peuple palestinien ont été violés de façon éhontée. La République populaire mongole estime que l'aggravation de la situation au Moyen-Orient constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Certaines puissances occidentales ont appuyé et encouragé de telles politiques et pratiques, ce qui permet à Israël de ne tenir aucun compte des nombreuses décisions et des nombreux appels de la communauté internationale, y compris ceux de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement des non-alignés, en faveur d'une solution juste et définitive du problème du Moyen-Orient.

Dans ces conditions, il est dangereux à notre avis d'essayer, sous divers prétextes, de détourner l'attention des véritables foyers de tension qui existent au Moyen-Orient. La détérioration de la situation dans le golfe Persique a une influence des plus néfastes sur la situation au Moyen-Orient dans son ensemble. Cependant, nous estimons qu'elle ne doit pas servir de prétexte pour saper les efforts tentés par la communauté internationale pour régler le problème du Moyen-Orient. La crise du Moyen-Orient, dont l'origine est l'agression israélienne exige un règlement politique immédiat sur la base du retrait total d'Israël de tous les territoires palestinien et arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris la partie est de Jérusalem, et qui garantisse véritablement les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, à l'instauration d'une paix véritable entre les Etats arabes et Israël et les droits de tous les Etats de la région à un développement sûr et indépendant.

M. Olzvoy (Mongolie)

Nous estimons qu'un règlement au Moyen-Orient doit être global et juste pour toutes les parties. Il a été prouvé de façon convaincante que les efforts répétés faits pour imposer aux Arabes toutes sortes d'accords séparés avec Israël sont vains et dangereux. Un règlement au Moyen-Orient ne peut pas être complet si l'on ne résout pas de façon juste et définitive la question de Palestine.

La République populaire mongole appuie sans réserve le peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits nationaux et considère l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme le seul représentant légitime de ce peuple héroïque. Le noeud gordien de la question palestinienne ne peut être tranché qu'avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine.

Nous approuvons le point de vue du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés qui a qualifié l'amendement No 940 adopté récemment par le Sénat américain de :

"violation flagrante des normes du droit international et des droits de ceux qui sont invités par l'Organisation des Nations Unies, comme l'Organisation de libération de la Palestine et les mouvements de libération reconnus."

La délégation mongole exprime également sa reconnaissance au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour ses activités durant cette année et appuie les recommandations qui figurent dans son rapport.

Nous estimons que le moyen le plus acceptable de parvenir à un règlement juste du problème du Moyen-Orient est la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

La délégation mongole appuie les efforts déployés par le Secrétaire général en ce sens et se réjouit de sa volonté résolue d'accélérer le processus d'un règlement au Moyen-Orient. Nous sommes également encouragés de voir que, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport,

"contrairement à ce qui s'était passé les années précédentes, aucun des membres du Conseil ne s'est opposé en principe à l'idée d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies."

(A/42/277, par. 3)

En même temps, nous sommes pour la création d'un comité préparatoire, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité, pour trouver les voies et moyens efficaces d'organiser une telle conférence, en application de la résolution 41/43 D de l'Assemblée générale.

M. Olzvoy (Mongolie)

Comme on peut le lire dans le rapport du Secrétaire général, Israël, qui jusqu'à présent n'a pas accepté en principe la tenue d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, constitue l'obstacle majeur à la solution du problème du Moyen-Orient.

Notre délégation estime également que les membres permanents du Conseil de sécurité qui n'appuient pas encore la création d'un comité préparatoire soutiennent par omission la politique d'agression d'Israël. De plus, un Etat, membre permanent du Conseil de sécurité, continue de suivre une politique dite d'alliance stratégique avec Israël qui est diamétralement opposée à la volonté de la communauté internationale. A cet égard, nous faisons nôtre l'opinion exprimée par les ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des pays non alignés, à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui ont :

"condamné la politique des Etats-Unis d'Amérique qui vise à développer les industries militaires, et à assurer la participation de cet Etat au programme dit de 'guerre des étoiles'." (A/42/681, par. 72)

La délégation mongole demande instamment à tous les membres permanents du Conseil de sécurité d'adopter une politique constructive fondée sur la coopération et les faits afin de parvenir à un règlement rapide de la crise du Moyen-Orient, dont ils seraient les principaux garants.

M. Olzvoy (Mongolie)

La République populaire mongole partage l'opinion qu'il faut contraindre Israël à accepter un règlement juste du Moyen-Orient et, à cette fin, la communauté internationale doit prendre immédiatement des mesures effectives contre ce pays en imposant notamment des sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La République populaire mongole appuie toutes les mesures constructives permettant d'atteindre cet objectif.

En conclusion, en réaffirmant la solidarité de notre peuple avec les peuples arabes en lutte, la délégation mongole souligne que, dans la recherche d'une solution rapide et définitive du problème au Moyen-Orient, l'unité d'action des pays arabes et la cohésion du mouvement de résistance palestinienne sont d'une importance décisive. A cet égard, la Mongolie se félicite des résultats de la récente conférence au sommet des pays arabes qui s'est tenue à Amman.

Nous exhortons le Gouvernement d'Israël à entendre les appels de la communauté internationale et à faire preuve de bonne volonté à l'égard du sort du peuple palestinien et d'autres peuples arabes au nom de la paix au Moyen-Orient. La nécessité urgente de dénouer la crise au Moyen-Orient exige précisément qu'on envisage ce problème de manière réaliste, novatrice et responsable.

M. KANE (Mauritanie) : L'attaque, au cours de la nuit de mercredi à jeudi dernier, du poste militaire israélien de Kyriat Shimoneh par un commando palestinien qui a fait sept morts et plusieurs blessés a démontré encore une fois, si besoin en était, que la tension règne toujours au Moyen-Orient et que celle-ci persistera aussi longtemps qu'une solution globale, juste et durable ne sera pas apportée à l'ensemble des problèmes de la région et, en premier lieu, à la question palestinienne. Cette dernière demeure toujours en effet au coeur du conflit qui déchire depuis des générations cette partie du monde et sa résolution détermine celle de tous les autres problèmes.

Il est triste de constater que sa persistance a engendré d'autres préoccupations qui viennent compliquer une situation qui était déjà bien difficile. C'est ainsi que le Liban a été envahi et que de larges portions de son territoire demeurent encore occupées. Le Golan syrien reste aussi sous l'occupation et la domination d'Israël. Des pays aussi éloignés de l'épicentre du conflit que l'Iraq ou la Tunisie voient leur souveraineté et leur intégrité territoriale bafouée par des attaques aussi injustifiées que barbares qui n'épargnent pas les vies humaines.

M. Kane (Mauritanie)

Comme l'a si justement souligné la Déclaration de Genève sur la Palestine de 1983, déclaration qui, d'ailleurs, a été entérinée en décembre 1983 par notre auguste assemblée, la poursuite et l'extension de cette situation de conflit et de tension permanente qui, depuis plusieurs dizaines d'années, ravage cette région, proviennent "principalement du refus d'Israël ... de reconnaître les droits ... inaliénables du peuple palestinien." (A/CONF./114/42, par. 1)

C'est dire l'hypocrisie des dirigeants de ce pays lorsqu'ils proclament à hue et à dia qu'ils recherchent la paix et la stabilité dans cette région. Les actes de guerre qu'ils continuent de multiplier à l'égard des pays limitrophes, et en particulier du Liban, ne sont pas compatibles avec de telles professions de foi à moins que la paix qu'ils recherchent ne soit une pax israelina.

Leur refus persistant de répondre positivement aux nombreuses résolutions de l'ONU et en particulier aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, de même que leur décision d'étendre l'application des lois d'Israël au Golan syrien, procèdent de leur volonté d'imposer une paix à leurs conditions. Le bombardement des installations nucléaires pacifiques d'Iraq de juin 1981 et le raid aérien meurtrier de Tunis démontrent, si besoin en était, du peu de considération qu'ils éprouvent pour la légalité internationale de même que du peu de cas qu'ils font du droit des peuples. En somme, pour eux, seul compte l'intérêt d'Israël. Mais cet intérêt même est-il sauvegardé par un tel comportement?

Pourtant, ce ne sont ni les initiatives ni les propositions concrètes qui ont fait défaut pour la résolution définitive de ce conflit qui persiste depuis l'avènement de notre organisation. Les nombreuses résolutions, aussi bien du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale, sont là pour témoigner des efforts soutenus que la communauté internationale a déployés pour la solution du conflit. L'initiative de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies et à laquelle devront participer sur un pied d'égalité toutes les parties concernées de la région, y compris l'OLP, procède de la même volonté de trouver une solution globale, juste et durable de la question du Moyen-Orient. Qu'a fait Israël pour se joindre à ces efforts? Au mieux, il les a ignorés, au pire il les a court-circuités en créant des situations encore plus compliquées rendant leur solution beaucoup plus épineuse. Des situations de fait comme la judaïsation de Jérusalem ou les colonies de peuplement qu'il s'évertue à créer continuellement en dépit de la réprobation internationale ne sont pas de nature à faciliter une solution durable du conflit.

M. Kane (Mauritanie)

La Mauritanie, comme tous les autres Etats du monde, reste vivement préoccupée par la situation qui perdure en Palestine et au Moyen-Orient en général. Elle est d'avis que toute solution juste, globale et durable de la situation de tension permanente qui y règne passe par la reconnaissance incontournable des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant, le retrait total et inconditionnel de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville de Jérusalem, et le démantèlement des colonies de peuplement. L'une des voies devant mener à cette solution que nous souhaitons tous est la convocation rapide d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

M. NIKULIN (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Le règlement politique des conflits régionaux fait partie intégrante de la lutte pour le renforcement de la sécurité internationale. Le Moyen-Orient est, depuis plusieurs décennies, une région de tension pratiquement permanente. Les agressions, les ingérences grossières dans les affaires intérieures des Etats épris de paix du Moyen-Orient et les intrigues diplomatiques sont devenues des faits permanents de la région.

La tragédie du peuple arabe de Palestine, les effusions de sang sur la terre libanaise, les provocations armées contre la Libye, la guerre des nerfs menée contre la Syrie, la guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq sont autant de faits qui soulignent le caractère tragique de la situation et montrent à quel point la crise au Moyen-Orient est aiguë.

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

Cette année 1987 coïncide avec deux dates tristement célèbres : d'une part, le vingtième anniversaire de l'agression israélienne contre les Arabes, en 1967, d'autre part, le cinquième anniversaire de l'intervention armée contre le Liban, en 1982.

Le problème du Moyen-Orient est l'un des plus anciens et des plus complexes. La cause principale de la poursuite du conflit est la politique expansionniste des milieux dirigeants israéliens.

Tel-Aviv mène une politique de terreur et de violence contre les camps palestiniens et dans les territoires occupés, implante des colonies de peuplement israéliennes, exerce une répression contre la population civile; il a annexé la partie arabe de Jérusalem et les hauteurs du Golan, il sape les bases économiques et la culture nationale du peuple arabe de Palestine, il viole grossièrement tous les droits fondamentaux de l'homme dans les territoires arabes occupés. Tous ces agissements sont en contradiction flagrante avec les règles universellement reconnues du droit international et avec les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Les documents des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale ont à maintes reprises exigé qu'Israël cesse immédiatement toute action qui pourrait entraîner une modification du statut juridique, du caractère géographique ou de la composition démographique des territoires occupés. Il y est également demandé que Tel-Aviv renonce à sa politique et à ses pratiques criminelles dans les terres arabes dont il s'est emparé. Cependant, grâce à l'aide politique, militaire et économique qu'il reçoit de son partenaire d'outre-atlantique, dans le cadre de l'"alliance stratégique", Israël continue dans la voie de l'agression et de l'expansionnisme.

La question de la garantie des droits fondamentaux du peuple de Palestine à déterminer librement son propre destin et à avoir un développement national indépendant a été et reste le coeur du conflit du Moyen-Orient. Les décisions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la résolution 41/162 A de l'Assemblée générale, soulignent qu'il est impossible de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient si le peuple palestinien n'exerce pas pleinement ses droits nationaux inaliénables et si Israël ne se retire pas de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

Les tentatives de contourner cette question et de la remplacer par des marchés séparés qui ne tiennent pas compte des intérêts des Palestiniens ne font

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

qu'aggraver les problèmes de la région et compromettre la réalisation d'un règlement au Moyen-Orient.

Il est indispensable que la communauté internationale déploie des efforts sérieux pour débloquer réellement la situation au Moyen-Orient. Pour favoriser un règlement global du conflit du Moyen-Orient, il convient de commencer par prendre des mesures pratiques. La clef d'un tel règlement réside dans la recherche collective d'une paix honnête et juste, basée sur les principes de l'équité et de la sécurité égale pour tous, conformément à la Charte, aux décisions des Nations Unies et aux règles du droit international.

Les principes fondamentaux d'un tel règlement figurent déjà dans les décisions des Nations Unies; ils prévoient, en particulier, le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes, y compris les territoires palestiniens, occupés par Israël depuis 1967, et l'exercice par le peuple arabe de Palestine de ses droits nationaux inaliénables à l'autodétermination, à la création de son propre Etat indépendant et au retour dans ses foyers. Le meilleur moyen d'obtenir cela consiste à convoquer une conférence internationale, dotée des pleins pouvoirs, sous l'égide des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien et des membres permanents du Conseil de sécurité. Il va sans dire que cette conférence doit être soigneusement préparée afin de garantir son succès. C'est pourquoi nous appuyons la proposition tendant à constituer à cette fin un comité préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité.

Il importe, bien sûr, d'écarter toute tentative faite pour déformer le sens d'une telle conférence internationale pour la transformer en un paravent pour des marchés séparés et pour exclure l'OLP de la participation à la conférence et de la solution du problème de Palestine.

Quoi qu'en disent ceux qui s'opposent à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, et quels que soient les arguments qu'ils peuvent avancer, cette conférence - et la majorité absolue des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en est convaincue - est le seul moyen susceptible d'aboutir à un règlement politique du conflit du Moyen-Orient. Actuellement, il importe de réaliser un consensus international sur la question de la convocation de la conférence.

M. Nikulin (RSS de Biélorussie)

Israël poursuit ses actes d'agression et sa politique expansionniste à l'égard des pays arabes voisins et non voisins. En particulier, la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie condamne avec force la poursuite de l'occupation par Israël de la partie sud du Liban et soutient qu'un retrait complet et sans conditions des troupes israéliennes du territoire libanais est nécessaire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Liban doit demeurer un Etat uni, jouissant de l'intégrité territoriale; ses problèmes intérieurs doivent être réglés compte tenu des intérêts du peuple libanais.

Nous ne pouvons manquer d'exprimer également notre préoccupation devant la situation dans les régions adjacentes à la Méditerranée, qui sont utilisées par Israël et par les milieux impérialistes de certaines puissances occidentales pour exercer un chantage sur les Etats riverains, pour déstabiliser les régimes qui n'ont pas leur faveur et pour entreprendre des actions armées directes. De tels agissements non seulement empêchent de parvenir à un règlement global des problèmes de la région, mais représentent aussi une menace pour la sécurité générale.

Dans son article intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr", le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, écrivait qu'une condition indispensable à la sécurité générale est le respect absolu de la Charte des Nations Unies et du droit des peuples à choisir souverainement le mode et les modalités de leur développement. M. Gorbatchev soulignait que :

"Il faut bannir toute tentative, directe ou indirecte, visant à orienter le développement des pays 'autres', à s'ingérer dans leur développement. Tout aussi inadmissibles sont les tentatives de déstabiliser de l'extérieur des gouvernements en place." (A/42/574, p. 7)

Il doit maintenant être clair pour tout le monde que le recours à la force militaire et à la politique de terrorisme d'Etat pour régler le conflit est totalement discrédité. De même, le chantage, les pressions et les marchés séparés ne peuvent aboutir à une solution positive du problème du Moyen-Orient. Les moyens justes et fiables de garantir un avenir sûr à tous les Etats de la région sont le règlement politique du conflit du Moyen-Orient sur la base de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient déjà mentionnée, l'instauration d'une paix juste et durable dans la région et le développement de relations de bon voisinage entre les Etats de la région. Il appartient aux Nations Unies de promouvoir plus activement la réalisation de ces nobles objectifs.

M. KAROUI (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Il est regrettable que les problèmes du Moyen-Orient restent inscrits à l'ordre du jour des Nations Unies du fait que la communauté internationale n'a pas été à même de trouver une solution juste et durable à ce problème. Il est douloureux de constater que les tensions et les violences aux conséquences graves et imprévisibles ne font que s'accroître, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.

La cause fondamentale de la crise si grave qui sévit dans la région du Moyen-Orient est le fait que la question de Palestine, qui a été soulevée à la suite de la résolution 181 (II) de 1947 reste sans solution. Chacun sait que le refus de reconnaître les droits légitimes au peuple palestinien et les tentatives de détruire son identité et sa dignité constituent l'essence même de la tragédie de ce peuple. Mais en dépit de l'oppression et de la répression, le peuple palestinien est resté ferme dans sa juste lutte pour affirmer son existence, rétablir ses droits sur ses terres, créer son propre Etat et jouir de la liberté et de la dignité comme tous les autres peuples.

Aucune solution juste et durable au problème du Moyen-Orient n'est possible si elle n'est pas fondée sur la justice et la légalité internationales. La Tunisie, qui n'a cessé d'exiger le respect du droit international en tant que démarche fondamentale pour régler les différends, regrette l'état de choses actuel en ce qui concerne la Charte et les résolutions des Nations Unies parce qu'un de ses membres ne les respecte pas, bien que cet Etat doive son existence même à notre Organisation.

Israël refuse de reconnaître les droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien. Il rejette l'idée d'un Etat palestinien indépendant dans la région en dépit de la volonté unanime de la communauté internationale et bien que cette dernière ait insisté, une fois de plus, sur le fait qu'il était impossible d'instaurer une paix juste au Moyen-Orient sans permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement ses droits, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat.

Israël continue à usurper des terres à leurs propriétaires, les Arabes, afin d'implanter des colonies de peuplement. Israël s'est également approprié les biens des Palestiniens et a expulsé leurs propriétaires, les contraignant à émigrer, pour les remplacer par des colons étrangers. De plus, Israël a pris des mesures et promulgué des lois qui visent à modifier les caractères physiques et la composition

M. Karoui (Tunisie)

démographique des territoires occupés. Dans leurs résolutions, les Nations Unies ont souligné que cette politique est illégale, viole la quatrième Convention de Genève et constitue un obstacle à la réalisation d'une paix durable dans la région.

Les Nations Unies ont engagé Israël à s'abstenir de poursuivre cette politique et à en supprimer les conséquences. Néanmoins Israël a poursuivi ses tentatives d'imposer un fait accompli, en invoquant différentes considérations de sécurité pour justifier ses actes. C'est ainsi qu'Israël a annexé les hauteurs arabes syriennes du Golan et envahi le Liban au cours de l'été 1982. Israël effectue encore des incursions terrestres et aériennes contre le Liban et contre les camps de réfugiés palestiniens. Israël poursuit son occupation d'une partie du territoire libanais et s'ingère dans ses affaires intérieures. Comment donc Israël peut-il prétendre, en commettant tous ces actes, qu'il souhaite vraiment la paix et la sécurité?

La notion de sécurité et de paix implique le renoncement à l'expansionnisme et à l'hégémonie. Ces deux notions évoquent au contraire la fraternité, l'amitié et la coopération entre tous les Etats sur la base de la dignité humaine, de la justice internationale et de l'équité.

La sécurité et la paix sont les objectifs ultimes des peuples arabes qui aspirent à se développer dans des conditions de coexistence entre nations. Les pays arabes ont amplement prouvé leur sincérité à plusieurs occasions, notamment par l'initiative bien connue de Fès afin de prouver leur volonté de réaliser la paix en se fondant sur le droit international qui est consacré par les résolutions des Nations Unies.

En outre, les pays arabes et l'Organisation de libération de la Palestine sont convaincus que les Nations Unies constituent le meilleur cadre propice à favoriser une paix durable dans la région. Ils se sont félicités de tous les efforts déployés en vue de résoudre la question de Palestine. Ils ont appuyé l'idée de convoquer une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale. Récemment encore, lors de la Conférence au sommet qui s'est déroulée à Amman, ils ont renouvelé leur appui à la convocation de la Conférence internationale sur la base d'une participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité.

M. Karoui (Tunisie)

La Tunisie a présenté à maintes occasions et notamment aux Nations Unies sa position de principes sur la question du Moyen-Orient. Elle a insisté sur le fait qu'aucune paix juste et globale ne saurait être instaurée dans la région tant que le peuple palestinien ne sera pas en mesure d'exercer pleinement ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat sur son territoire libéré et sans le retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés.

La Tunisie appuie le peuple palestinien dans sa tragédie et dans sa lutte légitime pour sa juste cause. La Tunisie engage la communauté internationale à assumer cette responsabilité à l'égard de cette juste cause et tient à rendre hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général et ses collaborateurs en vue d'encourager les différentes parties intéressées à conclure un accord pour convoquer une conférence internationale de la paix au le Moyen-Orient. De plus, cette idée bénéficie d'un appui croissant de la part de tous les pays épris de paix. Nous ne devons pas laissé passer cette occasion, car c'est la seule façon pour nous de permettre à tous les peuples du Moyen-Orient de vivre dans la sécurité, la stabilité et la paix dans des conditions de fraternité, de tolérance et de coexistence.

M. MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : La situation dans la région du Moyen-Orient constitue l'un des foyers de tension dans le monde les plus explosifs et les plus dangereux pour la paix et la sécurité internationales en raison des éléments explosifs de cette situation aux dimensions régionales et internationales par suite de l'insistance et de la persistance d'Israël dans son mépris des droits nationaux du peuple palestinien, de son occupation des terres arabes et palestiniennes ainsi que du défi qu'il lance à la communauté internationale en mettant en exécution ses politiques de colonies de peuplement sur ces territoires et les pratiques fascistes à l'encontre de la population de ces territoires.

La région du Moyen-Orient, qui est le berceau des civilisations, des cultures et des religions avec toutes les valeurs humaines et morales que cela comporte, s'est transformée depuis la fin du siècle dernier et à travers le XXe siècle en une terre de lutte amère contre l'invasion sioniste, la colonisation raciste et l'impérialisme britannique odieux, alors que cette région était par le passé une terre de paix et d'amour. La situation a encore empiré par suite de la résolution 181 (II) adoptée par l'Assemblée générale au cours de sa deuxième session de 1947 concernant la partition de cette terre sainte et la création d'une entité qui constitue le phénomène de colonie de peuplement raciste le plus remarquable qui ait été secrété par le colonialisme odieux. Cette résolution a constitué une violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi que des règles du droit international et un facteur menaçant la paix et la sécurité internationales étant donné que cette résolution est en contradiction avec les désirs du peuple arabe palestinien et parce qu'elle a abouti à la dispersion de ce peuple et a permis à des bandes de terroristes d'usurper son territoire et ses droits et lui a permis de perpétrer les crimes les plus abominables à l'encontre du peuple palestinien.

Les convoitises colonialistes dans notre région ont constitué le moteur de la conspiration en vue de créer une entité de colonie de peuplement raciste en Palestine arabe. Ces puissances coloniales lui ont fourni de l'argent, des armements et toute autre forme d'assistance qui lui ont permis de perdurer, de rester en vie et d'exécuter ses politiques agressives et expansionnistes. Ces mêmes convoitises permettent à Israël de persister dans son refus de se retirer des

M. Masri (Rép. arabe syrienne)

terres arabes et palestiniennes occupées ainsi que dans son déni total des droits du peuple arabe palestinien et dans son opposition à toutes les tentatives d'instaurer une paix juste dans cette région.

Israël s'est manifesté au monde entier très clairement comme étant l'ennemi de la paix et visant essentiellement l'usurpation et l'annexion des terres. Les Nations Unies ont reconnu ce fait quand, le 5 février 1982, au cours de sa neuvième session extraordinaire, l'Assemblée a déclaré :

"Le registre et les mesures d'Israël démontrent qu'il n'est point un Etat pacifique et qu'il n'a pas honoré les engagements qui découlent de la Charte et de la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale de mai 1949."

En fait, les intentions d'Israël et ses buts agressifs et expansionnistes n'avaient pas besoin d'être prouvés afin que le monde puisse en prendre connaissance. Israël à l'origine est essentiellement un projet colonialiste et expansionniste de peuplement fondé sur l'agression, l'expansion, au détriment des terres arabes et du peuple arabe. Israël, qui a été créé en Palestine arabe, en contradiction flagrante avec les règles du droit international et qui a occupé tous les territoires palestiniens ainsi qu'un certain nombre de parties de territoires appartenant aux Etats voisins, a envahi le Liban en 1982 et vise à accomplir un certain nombre d'objectifs plaçant dans ses priorités la question de l'annexion des territoires arabes occupés, y compris le Sud-Liban, et la transformation de tous ces territoires en colonies de peuplement israélien.

En conséquence, tout propos sur une solution illusoire à l'ombre de l'occupation et du déni des droits nationaux du peuple palestinien, y compris son droit au retour sur sa patrie, la Palestine, à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant souverain sur son territoire national, semble faire fi de l'expérience du passé car la paix juste dans cette région ne peut être instaurée à l'ombre de l'occupation, de l'annexion, des colonies de peuplement et de l'expansion.

La situation dans les territoires arabes occupés est si dangereuse et si grave par suite des actes de répression et de cruauté, des pratiques sauvages exercées par les forces israéliennes d'occupation à l'encontre du peuple palestinien habitant ces territoires, constitue une violation flagrante des règles du droit international et de la Quatrième Convention de Genève sur la protection de la

M. Masri (Rép. arabe syrienne)

population civile en temps de guerre. Cette situation est si grave qu'elle exclut toute possibilité de trouver une solution au conflit arabo-israélien et d'instaurer une paix juste et globale. La Quatrième Convention de Genève s'applique aux territoires arabes occupés par Israël. Toute transformation dans la situation de ces territoires, dans leurs statuts et dans leurs structures démographiques, y compris l'établissement des colonies de peuplement, constitue des actions illégales en vertu du droit international.

L'annexion par Israël de la ville sainte de Jérusalem ainsi que sa décision d'étendre sa juridiction, son mandat et son administration au Golan arabe syrien occupé sont nulles et non avenues, elles ont été condamnées par la communauté internationale.

L'alliance stratégique entre les Etats-Unis d'Amérique et Israël constitue un facteur qui a consolidé et renforcé les politiques agressives expansionnistes d'Israël ainsi que son attitude de refus de la paix. Cette alliance a ouvert devant Israël les arsenaux des armements américains les plus sophistiqués sans aucune restriction, de même qu'elle lui a permis de participer à l'Initiative de défense stratégique, appelée la guerre des étoiles.

M. Masri (Rép. arabe syrienne)

A l'ombre de cette alliance, Washington a promis à Tel-Aviv de mettre à sa disposition l'un des satellites artificiels servant à espionner les pays arabes. On peut facilement imaginer les possibilités ainsi offertes à Israël, outre le financement des bases militaires actuellement construites à Beersheba et à Dimona, dans le désert du Négev. N'oublions pas non plus l'assistance fournie d'une manière ou d'une autre à Israël pour qu'il acquiert la capacité nucléaire et puisse ainsi fabriquer des armes nucléaires, mais aussi pour qu'il renforce son potentiel économique et commercial en créant une zone de libre échange entre Israël et les Etats-Unis d'Amérique dans le cadre de cette coalition. Tout cela, bien sûr, se traduit par un renforcement des forces militaires agressives d'Israël.

Cela explique qu'Israël s'entête dans son attitude agressive, dans sa politique d'expansion et de colonisation, dans son refus de voir convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

En fait, Israël ne désire rien d'autre que l'expansion et la reddition des Arabes par le biais d'accords bilatéraux et partiels à l'instar des accords de Camp David qui lui ont permis de perpétuer sa politique des colonies de peuplement sur les territoires palestiniens et les autres territoires arabes occupés, d'annexer Jérusalem et le Golan arabe syrien, et d'envahir le Liban en 1982.

Israël, soutenu par l'impérialisme et le colonialisme, fait obstacle à une paix juste. En persistant dans son occupation des territoires arabes, en annexant un certain nombre de territoires, en créant des colonies de peuplement et en niant ses droits au peuple palestinien, Israël se fonde sur les idéologies les plus réactionnaires et les plus extrémistes.

La divergence de vues des dirigeants de Tel-Aviv quant à la paix n'est que formelle : il y a ceux qui veulent arracher aux Arabes leur signature sur un document abandonnant tous les droits palestiniens usurpés et les territoires arabes occupés et ceux qui, depuis l'origine, nient l'existence de territoires arabes occupés et de droits palestiniens usurpés. L'objectif final d'Israël n'est pas la paix. Ce qu'il veut, c'est imposer par la force son hégémonie sur toute la région et ses conditions, non seulement à la partie arabe, mais à l'ensemble de la communauté internationale.

Pour Israël, la paix repose essentiellement sur l'occupation, l'expansion et l'acquisition de territoires par la force, ce qui est en contradiction flagrante avec le concept même de la paix. Tant que durera cette contradiction dans la

M. Masri (Rép. arabe syrienne)

pensée israélienne, tant que l'objectif de paix dans la région sera un mirage, les Arabes lutteront pour libérer leurs territoires et pour recouvrer leurs droits.

Mon pays a indiqué à maintes reprises que la paix repose avant tout sur les fondements de la justice et de l'équité. Il ne saurait y avoir de paix là où il y a occupation, répression et usurpation. Il ne saurait y avoir de paix tant que les Arabes n'auront pas recouvré leurs droits et leurs territoires dans leur intégralité.

Le Président Assad, de la République arabe syrienne, dans l'allocution qu'il a prononcée au cours du dîner donné hier en son honneur par le Président Ceacuscu à l'occasion de sa visite officielle en Roumanie, a déclaré :

"La règle la plus claire pour l'instauration de la paix dans la région réside dans l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies sur la Palestine et le Moyen-Orient. Nous avons approuvé, pour que soient appliquées chacune de ces résolutions, la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale de paix à laquelle participeraient toutes les parties intéressées et les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Le recouvrement de tous les territoires arabes occupés et des droits nationaux et inaliénables du peuple palestinien ne peut en aucun cas faire l'objet de concessions ou de marchandages."

Nous voulons une paix juste et globale. L'Assemblée générale et les Nations Unies ont prouvé qu'elles étaient capables de comprendre toutes les données du problème, la nature et les dimensions de la situation au Moyen-Orient ainsi que le danger que posent, pour la paix et la sécurité internationales, la persistance de l'occupation et la colonisation des territoires arabes, ainsi que le déni de ses droits au peuple palestinien. Les Nations Unies sont donc bien le cadre approprié pour trouver une solution aux problèmes du Moyen-Orient. Toute autre proposition est vaine et fait obstacle à l'instauration d'une paix juste et globale.

La séance est levée à 19 h 40.